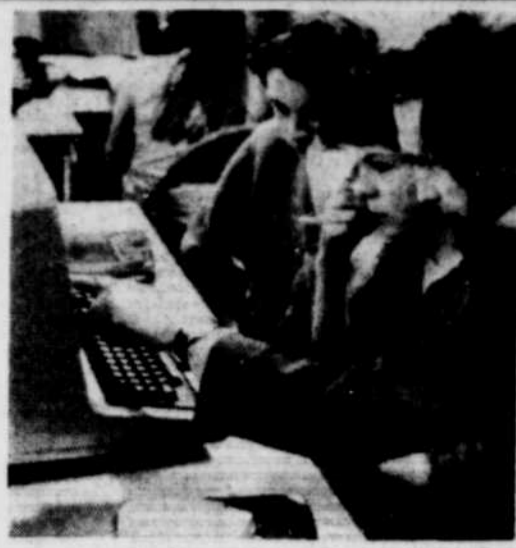


ENQUÊTE SUR L'IMPACT DE L'ORDINATEUR À L'ÉCOLE

◆ La Centrale de l'enseignement du Québec a décidé de mener une vaste enquête auprès de 5,000 enseignants sur l'utilisation des micro-ordinateurs à l'école. La CEQ veut s'impliquer dans le processus d'implantation de ce nouvel outil pédagogique au moment où 10,000 micro-ordinateurs sont déjà installés dans les écoles québécoises. Michel Samson apporte plus de détails.

page A-3



20 POSTES ABOLIS UN CHANGEMENT RADICAL À CKCV

◆ Coupures de 20 postes sur 48; licenciement de quatre des cinq animateurs pigistes; réorientation de la programmation vers une formule essentiellement musicale.

par Yves BERNIER

Hier après-midi, la direction de CKCV a donné le grand coup! Le directeur général, M. Marcel Auclair, a réuni son personnel

pour lui annoncer que la station de Télé-média à Québec deviendrait, dès lundi prochain, une station AM musicale. On verra désormais un auditoire cible de 35 à 59 ans, en s'adressant surtout au Québécois de 40 ans.

Ce changement radical dans les objectifs

Lire A-2, CKCV
Autre nouvelle, page B-6



LE SOLEIL

VENDREDI 11 JANVIER 1985
QUÉBEC, 89e année, no 13.

56 pages 3 cahiers
- 1 tabloïd

Livraison à domicile (7 jours) 2,50\$
Lies de la Madeleine-Gaspé-Perce-Abitibi 50¢



EN VOYANT LÉVESQUE À LA TÉLÉ

"UN JOUR ILS VONT SE FAIRE TUER", A DÉCLARÉ LORTIE

◆ Dès la fin d'avril 84, Denis Lortie a manifesté son hostilité à l'égard de René Lévesque et du Parti québécois.

"Un jour, ils vont tous se faire tuer" a-t-il déclaré en voyant le premier ministre René Lévesque interviewé aux nouvelles dans la semaine du 22 au 28 avril. Le premier ministre faisait un commentaire portant sur la langue.

par Louise LEMIEUX

Le soldat Daniel Filion, un technicien en ordinateur à la base de Carp où était stationné Denis Lortie depuis l'été 1983, est venu raconter cet incident à la cour. On en était hier au quatrième jour du procès de Denis Lortie accusé de trois meurtres à la suite de la fusillade du 8 mai à l'Assemblée nationale.

"Nous étions assis dans la salle de repos de la base, à l'heure du lunch. Nous jouions aux cartes, Denis Lortie et moi" raconte le soldat Filion dans un français cassé. "Lévesque a paru une vingtaine de secondes aux nou-

Lire, A-2, LORTIE
Autre nouvelle, page A-3



Le caporal Denis Lortie pendant l'audition des divers témoignages, hier, au quatrième jour de son procès.

LE PROJET DE RÉFORME FISCALE

RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR TOUS

◆ La réforme de la fiscalité des particuliers proposée dans le livre blanc que le ministre des Finances, M. Yves Duhaime, a rendu public, hier, pourrait éventuellement se traduire par un allègement de \$770 à \$875 millions du fardeau fiscal des Québécois et créer jusqu'à 73,000 emplois.

par Michel DAVID

Les contribuables ne doivent cependant pas s'attendre à ce que toute cette manne leur tombe dessus dès le prochain budget. Le gouvernement estime que la mise en œuvre de nombreuses mesures contenues dans cette bricole de 400 pages lui coûtera \$600 millions, sans compter une participation "anticipée" de \$170 à \$225 millions du fédéral, mais M. Duhaime a affirmé, hier, qu'il n'était pas question d'augmenter le déficit.

Le gouvernement compte essentiellement sur les revenus additionnels que pourrait générer une amélioration de la situation économique pour dégager la "marge de manœuvre" nécessaire. L'application de la réforme sera donc progressive et liée à la reprise économique.

M. Duhaime a évidemment assuré que son objectif était de diminuer les impôts "le plus rapidement possible", mais il n'a voulu prendre aucun engagement pour le budget du printemps prochain.

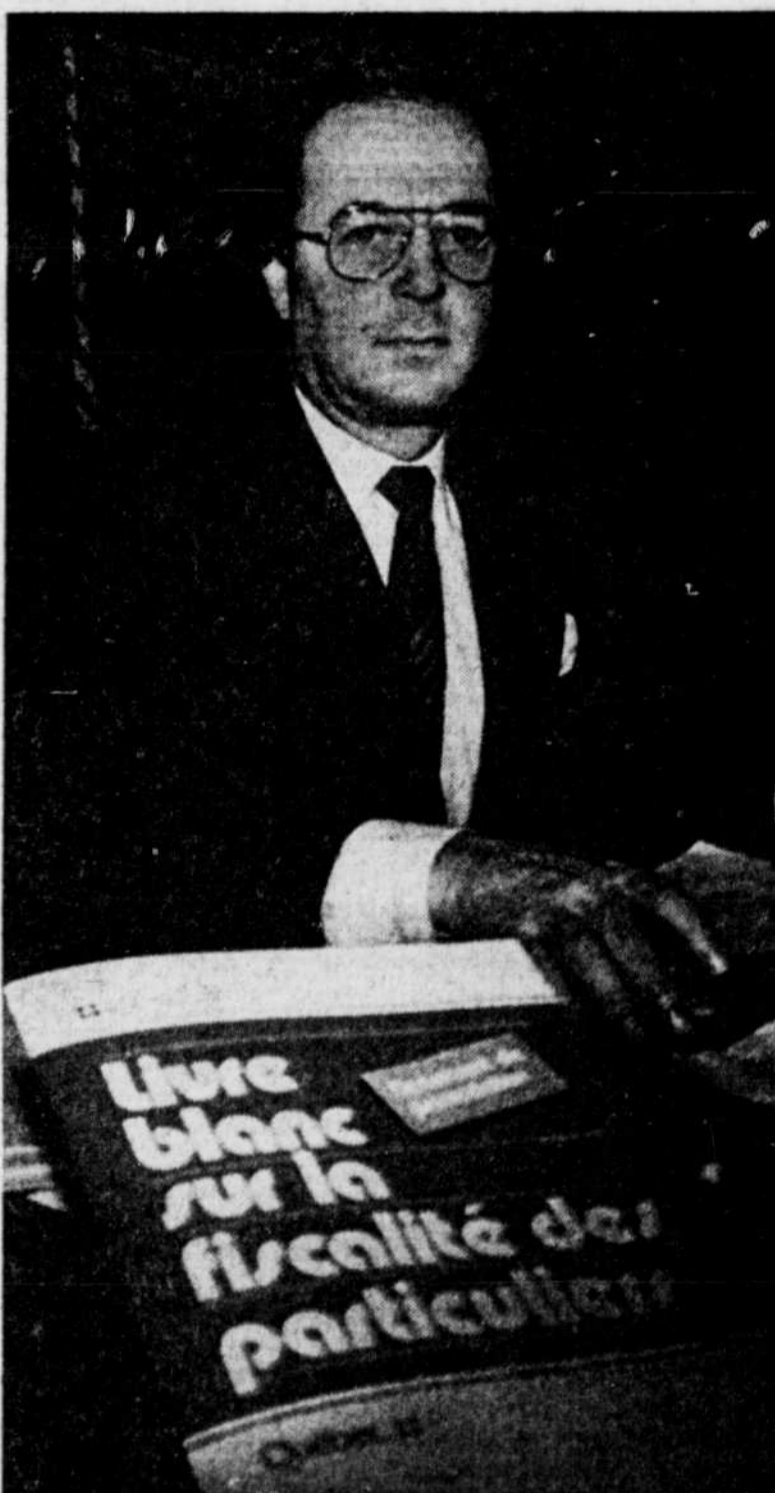
Réforme globale

Ce livre blanc, dont on attendait la parution depuis un an et demi, se veut la plus importante tentative d'assurer une plus grande équité au régime d'imposition en vigueur depuis trente ans et de rendre la fiscalité québécoise plus concurrentielle.

On y propose également une refonte complète des divers programmes de transferts sociaux (aide sociale, allocations familiales, supplément de revenu garanti, etc) en un programme unique de "garantie de revenu" qui serait harmonisé au nouveau régime fiscal, mais dont la création est conditionnelle à la participation financière d'Ottawa.

Dépendant du scénario qui sera finalement retenu à l'issue des consultations publiques qui se tiendront au cours des prochains mois, le livre blanc présente enfin diverses mesures incitatives pour amener les bénéficiaires de l'aide sociale à réintégrer le marché du travail. Le régime d'aide sociale actuel ne serait maintenu que pour les seules personnes incapables au travail.

Lire A-2, IMPÔTS



Le ministre des Finances, M. Yves Duhaime, lors de la présentation du livre blanc sur la réforme de la fiscalité des particuliers.

QUI GAGNE, QUI PERD?

CE QU'ON Y GAGNERAIT

REVENUS	\$15,000	\$30,000	\$50,000
CELIBATAIRES	\$231	\$211	\$407
COUPLE SANS ENFANTS	\$365	\$296	\$465
COUPLE-DEUX ENFANTS	\$631	\$713	\$952

◆ Si la réforme proposée dans le livre blanc sur la fiscalité s'appliquait intégralement demain matin, il resterait plus d'argent dans les poches de tous les contribuables québécois, sans exception.

par Hélène BARIL

Ces millions de dollars en remise d'impôt, 770 plus précisément, ne seraient toutefois pas répartis également dans l'échelle sociale.

Les grands perdants, en fait, seraient les assistés sociaux aptes au travail qui ne veulent pas travailler. Ceux-ci, à défaut de se porter volontaires pour des programmes

Lire A-2, QUI GAGNE

● AUTRES INFORMATIONS AUX PAGES A-2 ET C-1

LE CAMILLE-MARCOUX

ENCORE PARALYSÉ PAR LES GLACES

◆ Incapable de franchir le champ de glaces qui l'empêchait d'atteindre son quai de Matane, le traversier Camille-Marcoux a rebroussé chemin vers Baie-Comeau hier soir. La décision a été prise par les 64 passagers qui ont ainsi approuvé une suggestion formulée par le commandant du navire. C'était la deuxième fois depuis dimanche qu'il éprouvait de telles difficultés. Il s'est mis en route pour Baie-Comeau en début de soirée et était attendu dans cette dernière ville vers 21h40.

Page A-3

SOMMAIRE

Annonces classées	C-5 à C-8
Arts et spectacles	B-6 et B-7
Bridge	C-7
Carrières et professions	A-8
Décès	C-9
Economie-finances	C-1 à C-4
Editorial	B-4
Feuilleton	B-8
Horoscope	C-8
Loterie	A-2
Monde	C-8 à C-10
Mots croisés	C-7
Où aller à Québec	B-8
Politique	B-1 et B-2
Télévision	A-2
Votre page	B-5

TABLOÏD SPORT

LE CANADIEN DÉFAIT 5-2 PAR EDMONTON

Le Canadien a disputé un sixième match consécutif sans victoire, hier soir, en s'inclinant 5-2 devant des Oilers qui se sont montrés trop puissants, jouant avec une assurance propre aux grandes équipes.

Pages 2 et 3

MÉTÉO



Un ciel variable aujourd'hui à Québec avec vents modérés. Quelques chutes de neige dans l'Est. Maximum de moins 9 à moins 14. Demain: peu de changement.

Détails en page A-4

Réforme fiscale Pour les fiscalistes, un projet qui propose un changement des mentalités

◆ La réforme que propose le livre blanc en est une majeure, qui pourrait prendre 10 ans à s'accomplir, estime le fiscaliste François Gagnon, de la firme Malette, Benoit, Boulanger, Rondeau qui, en compagnie de deux de ses collègues, a scruté hier le contenu du document.

par Hélène BARIL

Ce qu'il propose, de l'avis de M. Gagnon, est un changement profond des mentalités au Québec. Au

niveau, d'abord, des programmes d'assistance sociale qui sont considérés par beaucoup de gens comme un dû.

Il suggère ensuite des mesures inédites qui peuvent avoir des effets sur l'ensemble de la vie des gens. Comme par exemple le coup de pouce aux familles avec des enfants, peu importe leur revenu. Même s'il ne reconnaît pas à une mesure nataliste, le ministre Duhaime a admis hier que le livre blanc était intimement lié au do-

cument du même genre dédié à la famille. Et, de dire M. Gagnon, il ne fait aucun doute que l'encouragement à la natalité est un élément marquant du livre blanc, même s'il est implicite.

Malgré des mesures novatrices, comme l'impôt négatif (crédit d'impôt pour la taxe de vente, par exemple) la réforme de la fiscalité ne brise cependant pas la continuité dans ce domaine, estime en outre le fiscaliste. Le moyen terme choisi par le gouvernement, l'option II, est en fait le choix d'u-

tiliser les outils fiscaux conventionnels. Le scénario III, par contre, est beaucoup plus révolutionnaire, de dire M. Gagnon. Il se sert de taxe de vente pour réduire les impôts, ce qui, dans notre tradition, n'a jamais été fait.

Cela dit, M. Gagnon et ses collègues Michel Denis et Alain Garant estiment que le livre blanc est une bonne analyse des problèmes du Québec et qu'il met le doigt sur l'essentiel: la dépendance vis-à-vis des problèmes sociaux.

IMPÔTS (suite de la première page)

Trois options

Comme l'avaient déjà révélé les fuites successives dont il a fait l'objet, le livre blanc présente trois options qui diffèrent sensiblement quant à l'importance des diminutions d'impôts, l'incitation au travail et la création d'emplois. Entre les trois, le gouvernement a indiqué sa préférence pour la voie du centre.

La première option, qualifiée de "conservatrice" prévoit de conserver un niveau de prestation élevé (\$10,656) à tous les bénéficiaires du programme de garantie de revenu, qu'ils soient disponibles ou non pour une activité de travail. Elle ne créerait cependant qu'entre 18,000 et 30,000 emplois et ramènerait le marginal maximum d'imposition de

60.4 à 58.4 pour 100.

La troisième option, la plus "ambitieuse", baisserait ce taux à 56.4 pour 100 et permettrait la création de 48,000 à 73,000 emplois, mais elle nécessiterait l'élargissement de l'assiette de la taxe de vente à l'ensemble des biens de consommation, à l'exception des aliments, des médicaments prescrits et des services professionnels.

C'était l'hypothèse que privilégiait l'ancien ministre Jacques Parizeau, mais le gouvernement lui a préféré une option intermédiaire qui propose le statu quo en matière de taxe de vente, un sujet délicat pour un parti qui se veut "social-démocrate" et qui s'apprête à aller en élections.

Selon le scénario envisagé par le gouvernement, les bénéficiaires du

programme de garantie de revenu qui sont aptes au travail, mais qui se diraient non disponibles, verraient leur prestation diminuer de \$10,941 (niveau actuel) à \$8,724, alors que ceux qui accepteraient de signer une formule de disponibilité recevraient \$10,974. Le taux marginal maximum d'imposition serait ramené de 60.4 à 58.6 pour 100 et la création d'emplois pourrait varier de 38,000 à 58,000.

Le ministre des Finances a cependant été prudent, hier, quant aux chiffres relatifs à la création d'emplois. Il n'a pas voulu parler de "création directe" d'emplois, mais plutôt "d'équivalence" d'emplois créés, avouant que lui-même devait faire faire un "acte de foi" dans les calculs des économistes.

Régime d'imposition

Quel que soit le scénario qui sera

finalement retenu, le régime d'imposition tel que nous le connaissons sera sensiblement modifié. Les trois options proposées par le livre blanc comportent en effet les éléments suivants:

— réforme du système des exemptions personnelles de façon à ne pas imposer les "besoins essentiels" de chaque type de ménage;

— réduction des taux marginaux d'imposition des contribuables, particulièrement de ceux à revenu moyen et élevé, pour rendre la fiscalité québécoise plus concurrentielle;

— augmentation de la déduction générale pour frais reliés à l'emploi, qui passerait de 3 à 6 pour 100 du revenu d'emploi, la déduction maximum passant de \$550 à \$750;

— réaménagement de la déduction pour frais de garde d'enfants afin de tenir davantage compte des frais réellement encourus (le maximum pour les enfants de moins de 6 ans passerait, par exemple, de \$2,000 à \$3,120);

— introduction d'un nouveau système de crédits de taxe en vue de compenser les taxes foncières et la taxe de vente afférentes aux besoins essentiels des contribuables à faible revenu;

— possibilité de transférer aux parents la déduction pour frais de scolarité d'un étudiant à charge ou de permettre à l'étudiant de la reporter à l'année suivante;

— abolition des mesures fiscales suivantes: exonération des premiers \$500 de revenu de bourses d'études, déduction générale de \$100, exemption en raison d'âge de \$2,100 pour les personnes âgées qui sont encore au travail.

QUI GAGNE (Suite de la première page)

de réinsertion au travail, verraient leurs prestations d'aide sociale diminuer.

A l'opposé, ceux qui bénéficieraient le plus des mesures contenues dans le livre blanc sont les couples avec des enfants. Leur revenu disponible augmenterait de \$631, avec un salaire de \$15,000, de \$713, avec des revenus de \$30,000 et de \$952 si leur gain est de \$50,000. En fait, les couples avec des enfants empocheraient \$330 des \$770 millions de remise d'impôt qu'offre la réforme. Soit 40 pour 100 des bénéfices.

Les couples sans enfants dont le salaire est de \$15,000 auraient eux \$365 de plus à dépenser à la fin de l'année tandis que, comme il était prévisible, le célibataire est celui qui disposera des revenus supplémentaires moindres.

Au sommet de l'échelle des re-

venus, les mieux nantis disposeraient eux aussi de plus d'argent, une somme évaluée à \$1,000 pour un salaire de \$75,000. Toutefois, comme les chiffres ne veulent pas dire la même chose lorsqu'on gagne \$75,000 ou \$15,000, les propositions du livre blanc soulignent plutôt la diminution de l'écart existant pour les contribuables à revenus élevés entre la fiscalité ontarienne et québécoise.

Actuellement, le fardeau fiscal d'un contribuable gagnant \$75,000 est de \$3,643 plus élevé au Québec qu'en Ontario. La position que privilégie le ministre des Finances dans le livre blanc propose par contre deux hypothèses qui transformeraient le gain réalisé par les mieux nantis en perte. Il s'agit de l'instauration d'un impôt minimal et de l'imposition d'une limite aux déductions fiscales que peut utiliser un contribuable.

Le jeu fiscal

Les remises d'impôt pour l'ensemble des contribuables proviennent du résultat des modifications apportées aux exemptions personnelles et aux tables d'impôt. Pour la plupart des gens, les exemptions personnelles de base diminuent selon l'option II favorisée par le gouvernement, mais la baisse des taux marginaux d'imposition générale signifie un gain net pour tout le monde.

Les personnes âgées, cependant, ne sont à toutes fins utiles pas touchées par la réforme de la fiscalité. Celles de 65 ans et plus qui décident de continuer à travailler sont même pénalisées, puisqu'elles perdraient la déduction en raison de l'âge dont elles profitent actuellement.

CKCV (Suite de la première page)

de la station déficitaire depuis neuf ans, (l'arrivée de Télé Média), implique l'abolition de 20 postes de cadres, pigistes et employés syndiqués. Les postes de directeurs des sports, de l'information, de la promotion et d'adjoint aux programmes sont abolis; quatre animateurs pigistes sur cinq sont remerciés, soit Roger Delorme (je vous l'avis bien dit en décembre), Pierre Champagne, Pierre Lacroix et Angèle Arsenault.

Robert Ménard se verra offrir l'animation de la nouvelle émission du

matin, de 6h30 à 9h30, dans une formule d'information et de musique exclusivement. On doit trouver un nouvel animateur pour la seule autre émission quotidienne animée de Québec, celle du retour à la maison, de 16h à 18h.

Dans la salle des nouvelles, on abolit trois postes de pupitre sur cinq et deux postes de reporters sur trois. Le poste de journaliste sportif (Jos Hardy) est également aboli, de même que quatre à l'administration, un poste d'animateur syndiqué Simon Chouinard, et celui d'opérateur permanent qui devient ré-

gulier à temps partiel.

Le nouveau CKCV

Immédiatement après sa rencontre avec les employés, M. Auclair nous a précisé que ces décisions avaient été rendues nécessaires à cause de l'impossibilité pour CKCV de trouver une place intéressante dans le marché radiophonique en maintenant la formule de "station-services" qu'a adopté le radio AM depuis l'avènement du FM.

"Les études que nous avons faites

depuis plusieurs mois au Québec et ailleurs dans le marché nord-américain, nous démontrent que le radio AM doit peut-être revenir à ses anciens amours pour survivre."

"Les formules FM ont grugé les auditeurs traditionnels des stations AM qui se retrouvaient aux deuxième, troisième et quatrième rang dans leur marché, sans toucher au numéro un", précise-t-il. "Et dans le peloton derrière on fait tous l'erreur de vouloir compétitionner avec le 1er."

Par ailleurs, il explique que le public est prêt à retrouver de la musique générale sur la bande AM, puisque de toute façon seulement 18 pour 100 des auditeurs écoutent le radio FM (musicale) sur des appareils de qualité."

LORTIE (suite de la première page)

velles. Quand il l'a vu, Lortie m'a dit qu'un jour "ils allaient tous se faire tuer".

Les problèmes de langue dans l'armée

Avec deux des soldats entendus hier, Lortie a discuté des problèmes de langue dans l'armée. "Il disait qu'il ne comprenait pas pourquoi les Français devaient apprendre l'anglais alors que les Anglais n'étaient pas obligés d'apprendre le français" a raconté à la cour le soldat Randy Ricard, par l'intermédiaire d'une interprète. Le même sujet est revenu sur le tapis au cours d'une longue discussion avec le caporal Daniel Gray.

Ce dernier a qualifié le caporal Lortie de "nerveux", "du genre qui ne peut rester tranquille deux minutes". Mais tous les témoins entendus hier s'entendent pour dire que dans la semaine précédant la fusillade, Lortie était "normal", qu'il avait effectué son travail comme d'habitude.

Mais au caporal Randy Ricard, magasinier comme lui à la base de Carp, il répétait souvent "I

freak out", c'est-à-dire, "je perds la boule, je capote".

Problèmes dentaires et d'élocution

Les cinq membres des forces armées entendus hier ont mentionné les problèmes d'élocution auxquels fait face Denis Lortie. "Que ce soit en français ou en anglais, il parle trop vite et il trébuche sur ses mots" dit le soldat Daniel Filion. "Il parle comme s'il avait une patate chaude dans la bouche" ajoute le caporal Daniel Gray. "Quand on discutait, il faisait du coq à l'âne dès qu'il se rendait compte qu'on ne le comprenait pas".

Il a aussi été question des problèmes dentaires de Lortie. Le caporal a vécu les quatre premiers mois à la base de Carp sans dentier supérieur, ce qui n'a pas manqué de soulever les moqueries des autres soldats. "Parfois, il enlevait ses dents durant le repas parce qu'elles étaient mal ajustées" a ajouté un témoin.

En début de journée hier, un couple de Hull est venu raconter comment le 7 mai ils avaient effectué une visite guidée de

l'Assemblée nationale avec Denis Lortie comme interprète. A Alain Faucher qui se désolait de ce que l'Assemblée ne siègeait pas ce jour-là, Lortie a répliqué que "ça siègeait demain à 10h pour une question de budget".

Treize témoins ont été entendus depuis le début du procès, mardi. La cause reprend demain avec l'audition de deux autres témoins militaires, ex-compagnons de Lortie.

LE MOT DU JOUR

Cachez ce sein...

Quand une artiste dit qu'elle se dérobe par pudeur, elle risque de trahir sa pensée parce que la pudeur est d'abord un sentiment de gêne vis-à-vis des choses de nature sexuelle. Elle ferait mieux de choisir entre les mots modestie, humilité, simplicité, réserve, etc.

Pierre BELLEAU

LA QUOTIDIENNE

(tirage de jeudi 10 janvier 1985)

2-3-2

5-3-7-9

Informations: 643-8990

LE SOLEIL TÉLÉ MAGAZINE

Complément du Télé-Magazine

12h15 (A) (B) (7) (9)

(11) Ciné-Quiz;

"Avalanche"

19h00 (1) Gillet... pure laine

Inv.: Marc Ferland (patneur) et Antoine Laorrie.

23h30 (12) Cinéma:

"Katie"

00h55 (13) The Best of the Midnight Specials



Cannon. en exclusivité à la lingère draps en percale de luxe

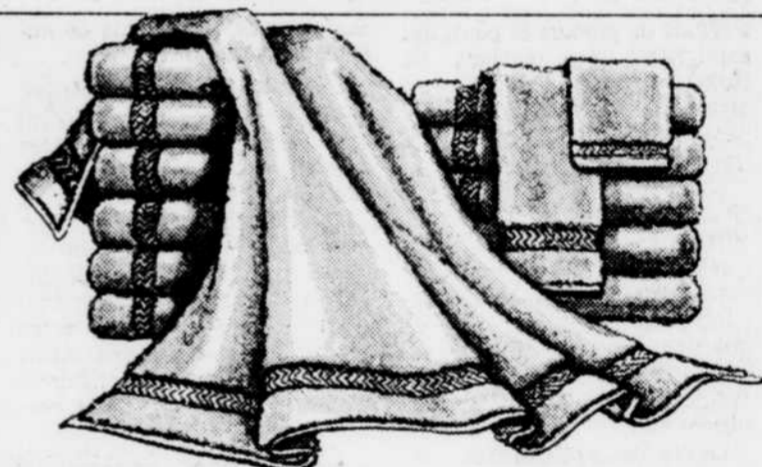
200 fils au pouce

16.95 jumeau rég. 22.00

tissage 200 fils au pouce pour draps de grand luxe en percale 60% coton, 40% polyester, signés cannon. la percale 200 fils au pouce vous procure douceur et durabilité incomparables. jeu de rayures en gris et blanc. les draps et les taies comportent une large bande attachée, finement liserée de bourgogne. qualité exceptionnelle. prix exceptionnels. les draps: double 23.95, grand 31.95, tr. grand 39.95, taies st. 16.95, gr. taies 19.95 les douillettes réversibles les deux côtes en contraste, double/grand 129.95, tr. grand 159.95, couvre-oreiller 27.95

douillette réversible coordonnée

jumeau rég. 115.00 89.95

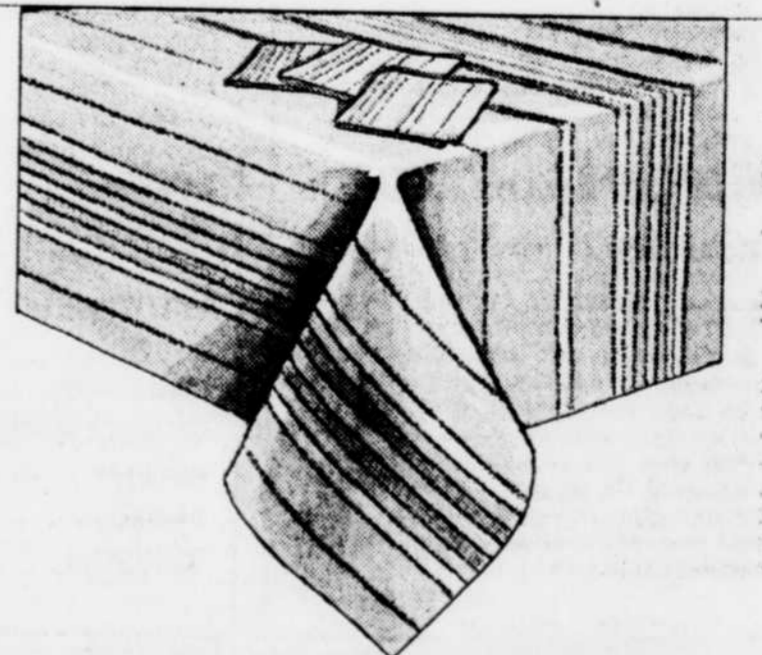


Tissage spécial ultra-doux serviettes pur coton Cannon.

12.99

bain format 25 x 48 rég. 16.00

des serviettes en pur coton tissé de façon à obtenir une ratine plus dense, ultra-douce, très absorbante. offrez-vous luxe à bas prix avec ces serviettes de qualité cannon, exclusives à simons. 9 colonnes magnifiques parfaitement coordonnées aux tapis de bain, main 8.99, débarbouillette 4.79, tapis pur coton 23.95, nylon 17.95



nappes à rayures ajourées

16.99

ob. ou av. 52 x 70 et 60" rond rég. 25.00

une table magnifique, une nappe sans souci, tissée de fibres polyester, facile d'entretien, sans repassage. fini anti-taches offerte en 5 teintes douces de pêche, rose, jade, vision ou blanc. ob. ou av. 60 x 84, 19.99, ob. 60 x 104, 24.99, serviette 2.29

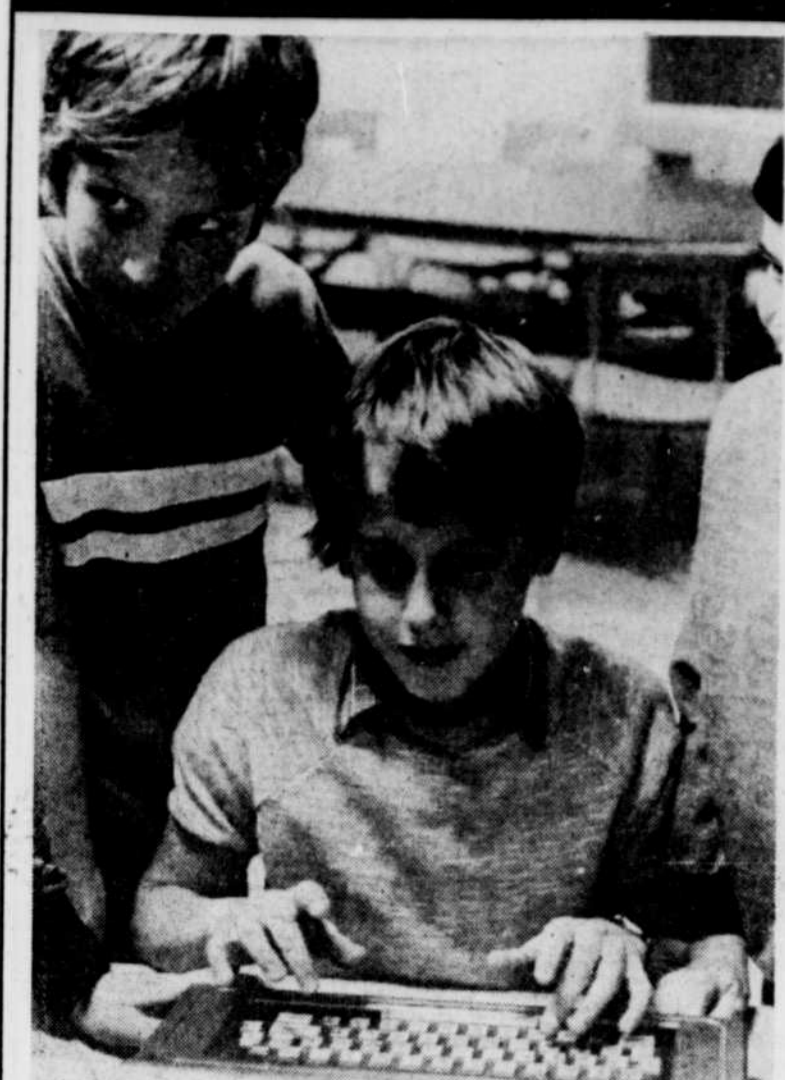


UTILISEZ VOTRE NOUVELLE CARTE DE CREDIT SIMONS...

la maison

simons

PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC



Des recherches révèlent que l'élève du primaire dans les écoles américaines utilise le micro moins de 30 minutes par semaine.

Enquête de la CEQ sur l'utilisation de l'ordinateur auprès de 5,000 profs

◆ Une vaste enquête auprès de 5,000 enseignants québécois sur l'utilisation des micro-ordinateurs à l'école. Tel est le moyen qu'a choisi la Centrale de l'enseignement du Québec pour s'impliquer dans le processus d'implantation de ce nouvel outil pédagogique en classe.

par Michel SAMSON

La CEQ, explique Lorraine Pagé, vice-présidente de la centrale, a décidé de prendre le pouls des enseignants au moment où 10,000 micro-ordinateurs sont déjà installés dans les écoles québécoises et que des milliers d'autres s'apprentent à y entrer.

L'enquête sera menée entre le 20 janvier et le 20 février dans les différentes régions du Québec. Quelque 5,000 enseignantes et enseignants de commissions scolaires seront rejoints par un questionnaire qui s'adresse autant aux utilisateurs de micro-ordinateurs qu'à ceux qui ne l'utilisent pas.

La centrale a choisi d'occuper le terrain pédagogique dans ce débat. Le questionnaire cherchera à établir le degré d'implantation, les caractéristiques des utilisateurs, l'attitude générale des enseignants, les modalités d'utilisation.

Des problèmes

La CEQ, explique Lorraine Pagé, a déjà décelé plusieurs problèmes depuis le début de l'implantation particulièrement au niveau du perfectionnement des enseignants: la formation des multiplicateurs est insuffisante, les profs investissent dans la formation sur leurs temps de loisir et parfois à leur frais.

Du côté des didacticiels (lo-

giciels éducatifs), tous les intéressés sont unanimes à se dire insatisfaits du nombre et de la qualité des programmes disponibles, constate la vice-présidente.

"Le micro-ordinateur, continue-t-elle, est un outil supplémentaire qui devrait aider à résoudre les problèmes de l'école actuelle". Il faut éviter qu'il devienne un autre facteur discriminant, par exemple en laissant de côté les enfants de milieux défavorisés.

L'enquête cherchera à vérifier ces tendances et d'autres qui ont été décelées dans des études américaines et ontariennes. Par exemple, une recherche de la "John Hopkins University" constate une très faible utilisation des micros en classe. Elle révèle que l'élève du primaire dans les écoles américaines utilise le micro moins de 30 minutes par semaine alors que l'élève du secondaire y a accès durant moins d'une heure.

C'est une unité de recherche de la CEQ qui va mener l'enquête en collaboration avec le Laboratoire de recherche en administration et politique scolaire de l'université Laval (LABRAPS).

Par cette recherche, la CEQ veut se donner les moyens d'influencer le processus d'implantation des micros selon les intérêts de ses membres et dans la perspective d'une utilisation pédagogique des micro-ordinateurs qui soit profitable aux élèves.

L'enquête sera suivie à la fin mars d'un colloque sur les impacts des nouvelles technologies sur l'emploi et sur la formation.

Malgré une attente de 3 heures, le hockeyeur blessé a eu les soins nécessaires

◆ Le directeur des services professionnels de l'hôpital Christ-Roi, le Dr Louis Samson, a admis hier que le jeune joueur de hockey blessé d'un coup de lame de patin à la gorge, en fin de semaine, avait dû attendre plus de trois heures et demie pour qu'on lui dispense les soins nécessaires.

par Michel TRUCHON

Mais toutefois, précise-t-il, Serge Gaudreau, âgé de 18 ans, avait été examiné par un médecin immédiatement à son arrivée à l'hôpital et le praticien avait constaté que la coupure était superficielle, peu profonde et qu'elle ne saignait plus. De plus, la blessure avait été traitée par les soigneurs immédiatement après l'accident survenu vers 15h30 au centre sportif Marcel-Bédard, à Beauport, et le pansement avait été fait de façon excellente.

Le jeune Gaudreau a été conduit à l'hôpital Christ-Roi vers 16h15, dans une voiture privée.

Le long délai entre le premier examen et les soins (on a appliqué un pansement spécial, pas de points de suture) s'explique, selon le Dr

Samson, par le fait que peu après 16h15, quatre ambulances sont arrivées à l'urgence du Christ-Roi avec des victimes d'attaques cardiaques qu'on a dû traiter en priorité.

"On lui a demandé d'attendre, son état lui permettait de le faire", dit le médecin en précisant qu'il avait communiqué hier avec les parents de l'adolescent (qui a d'ailleurs tout de suite reçu son congé après avoir été soigné) et que ceux-ci n'avaient aucune plainte à formuler.

Quant au fait que la victime de l'accident ait été conduite à l'hôpital de Ville de Vanier plutôt qu'à celui de l'Enfant-Jésus qui était pourtant sur la route empruntée, le Dr Samson explique qu'il s'agissait là du choix de ceux qui avaient transporté le jeune Gaudreau, que celui-ci demeure dans le quartier Les Saules et que l'hôpital Christ-Roi était plus pratique parce que plus près de sa demeure.

Le directeur des services professionnels ne croit donc pas que la situation puisse donner matière à la critique, étant donné que le patient n'a pas manqué de soins même s'il lui a fallu patienter un bon moment.

Au vu et au su d'un policier militaire

Lortie est sorti de la base avec un sac rempli d'armes

◆ Le 5 mai, Denis Lortie est sorti tout bonnement de la base de Carp avec un havresac rempli d'armes, au vu et au su d'une police militaire.

par Louise LEMIEUX

Même si c'était la première fois qu'il voyait un soldat quitter la base avec un sac à dos, Jean-François Forester n'a même pas songé à fouiller le sac de son collègue par ce que "depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle charte des droits, on nous a donné l'ordre de ne fouiller personne à moins d'avoir une plainte ou un soupçon" a expliqué le jeune caporal à la cour hier. "Je n'avais aucune raison de le fouiller, je le connaissais depuis un an et demi" a ajouté Forester.

La preuve a démontré plus tôt cette semaine que le samedi 5 mai, Lortie avait sorti de la voûte aux armes deux mitraillettes, 440 balles, un veston anti-balles, un pistolet 9 mm, un havresac, 12 chargeurs.

Dernier témoin entendu hier, Jean-François Forester a raconté avoir accompagné Lortie dans la voûte aux armes le samedi 5 mai. Lortie avait expliqué sa présence inhabituelle sur la base un samedi par un travail à terminer. Magasinier à la base de Carp depuis l'été 1983, son travail consistait à inscrire sur ordinateur tout le matériel disponible en magasin, des armes à l'insecticide.

"Je suis remonté au quatrième étage (de la voûte) parce qu'il semblait avoir beaucoup d'ouvrage" a dit Forester. En fin d'après-midi, Lortie, muni d'un sac à dos, a rapporté la clé de la voûte au policier militaire, Denis Lortie était parmi les quatre personnes de la base militaire de Carp à avoir accès à la voûte des armes.

Il est difficile d'entrer dans cette voûte, a expliqué à la cour le sergent Ronald Chénier.

La personne autorisée doit obtenir de la police militaire deux clés donnant accès à l'entrée de la voûte, quatre étages plus bas. Un code est ensuite nécessaire pour stopper le signal d'alarme dans la voûte. La deuxième clé donne accès à un tiroir contenant un trousseau de clés donnant accès aux différentes tablettes sur lesquelles reposent mitraillettes, pistolets de toutes sortes. Les munitions de ces armes sont gardées dans un autre endroit de la voûte, sous clé.

"En dépit de toutes ces mesures de sécurité, comment expliquer que Lortie ait pu sortir de la base sans problème?" a demandé Me André Royer, l'avocat de la défense, au sergent Chénier.

"Je ne peux pas l'expliquer. Je n'étais pas là" a répondu le sergent. "Dans la voûte, il n'y a pas

seulement des armes, il y a aussi des choses comme de l'insecticide. On a pas besoin de sécurité pour ça. Seules les personnes autorisées

entrent dans la voûte. Elles sortent le matériel pour ceux qui en ont besoin" a poursuivi le sergent Chénier.



Des locataires du 19e et 20e étages pourraient entreprendre des poursuites contre les propriétaires du Saint-Laurent parce que la structure de ces étages était différente de celle du reste de l'édifice.

Lundi, les proprios du St-Laurent feront savoir leurs intentions

◆ C'est lundi qu'on connaîtra les intentions des administrateurs de la compagnie Placement d'Auteuil, propriétaire de l'édifice Le Saint-Laurent, dont les deux derniers étages ont été détruits par un incendie le 1er janvier au matin.

par Michel TRUCHON

Par la même occasion, on en profitera sans doute pour faire le point sur les différents rumeurs qui courent depuis le sinistre, notamment en ce qui concerne les assurances et la possibilité que les occupants des 19e et 20e étages entreprennent une poursuite contre les propriétaires.

LE SOLEIL n'a pu obtenir confirmation, hier, que la police d'assurance du Saint-Laurent ait été confiée à une autre compagnie, au cours des derniers jours de décembre. Selon certaines informations, cette assurance fournie par la compagnie La Laurentienne aurait pris fin à minuit le 31 décembre, alors que c'était la compagnie Allstate qui prenait la relève.

Toutefois, selon une source fiable, ce changement d'assureur serait intervenu le 30 décembre, ce qui écarterait toute possibilité de contestation dans le paiement des dommages, advenant que l'on essaie de prouver que le feu qui a été découvert vers 8h le 1er janvier avait couvé pendant plusieurs heures.

Il n'en demeure pas moins, selon certains, que l'ironie du sort va coûter cher au nouvel assureur. Les dommages sont en effet sommairement évalués à plus de \$3 millions.

Poursuites

Par ailleurs, on laissait entendre hier que les locataires des 19e et 20e étages avaient l'intention de poursuivre les propriétaires du Saint-Laurent parce que la structure de ces étages abritant les luxueux "penthouse" était différente de celle du reste de l'édifice.

Au lendemain de l'incendie, le président directeur-général de Placement d'Auteuil, M. Paul Gourdeau, avait admis que ces étages étaient construits de façon différente, mais, disait-il, "il y a différents types de construction à l'épreuve du feu".

Les 18 premiers étages du Saint-Laurent seraient formés d'une structure de panneaux de béton, tandis que les deux derniers auraient été construits en bois recouvert de panneaux d'amiant. Les occupants, dit-on, croyaient que leurs appartements étaient du même type que les autres. Certains d'entre eux ont perdu pour plus de \$100,000 dans l'incendie.

Les dirigeants de la compagnie responsable de la gestion de l'édifice situé au 250 de la Grande-Allée ont convoqué les journalistes pour lundi afin de faire le point sur la situation au Saint-Laurent.

Par ailleurs, l'enquête menée par M. André Savard, du Commissariat des incendies, se poursuit mais ne lui a pas encore permis de découvrir, quoi que ce soit de nouveau. Le feu a causé de tels dégâts, aux derniers étages, qu'un chimiste a été incapable de recueillir les indices qui auraient pu lui permettre d'établir la cause probable du sinistre.

Le Camille-Marcoux est toujours prisonnier des glaces du fleuve

◆ MATANE — Moins de deux jours après s'être libéré des glaces, le traversier "Camille-Marcoux" était de nouveau empêché d'atteindre son port d'attache retenant ainsi "prisonniers" ses passagers.

par André DIONNE du bureau du Soleil

Cette fois, ils ne sont que 64 adultes et quelques enfants; ils sont montés à bord du navire à Godbout sur la Côte-Nord, mercredi à 14h. Après un voyage de 26 heures, ils étaient hier soir de retour sur la Côte-Nord, à Baie-Comeau. On ne rapporte aucun incident à bord, note la direction de la Société des traversiers à Matane.

En toute fin d'après-midi hier, le "Camille-Marcoux" devait en effet brasser chemin et reprendre la route vers Baie-Comeau à la suite de plusieurs tentatives infructueuses et une vingtaine d'heures d'attente à quelques kilomètres en face de Matane. Le navire devait accoster au quai de Baie-Comeau à 20h hier soir, nous informaient les dirigeants de la Société des traversiers.

Ce traversier brise-glace dont la construction remonte à 1974, mesure 96 mètres et peut transporter 600 passagers et 125 voitures.

Un mur de glace

A son arrivée, mercredi en début de soirée, en pleine tempête de vent, après une traversée de 45 kilomètres, plus longue que d'habitude, il fut impossible au navire, malgré ses 10,000 chevaux, de briser ces murs de glace qui bloquent toujours l'entrée du port de Matane.

Dimanche, 225 passagers montaient à bord du "Camille-Marcoux" à Baie-Comeau pour n'en ressortir que mardi à la première heure, un voyage qui dura 34 heures.

Les horaires sont fortement perturbés depuis l'imposant retard de dimanche et il est peu probable, estime-t-on, que l'horaire régulier puisse être repris aujourd'hui.

Conditions exceptionnelles

En 10 ans de service, c'est la première fois que le traversier rencontre de telles difficultés et cela, en raison des conditions de météo très rigoureuses, dont des vents soutenus du nord-ouest qui causent cette accumulation très importante en volume des glaces.

M. Richard Lessard, attaché au service des relations publiques à la Garde côtière, à Québec, nous informait hier que cette plaque de glace s'étend jusqu'à 10 kilomètres au large de Matane.

Même si cette glace est peu épaisse, une douzaine de pouces, les vents du nord-ouest en font une plaque très dense. A certains endroits, les plaques se superposent les unes aux autres pour former de véritables murailles qu'il est impossible de briser tellement les pressions sont fortes.

Ces murs ou "chariots" en langage du métier, peuvent atteindre 6,3 mètres de hauteur, selon les informations obtenues des vols de reconnaissance effectués par l'hélicoptère du brise-glace de la Garde côtière, le "Norman MacCleod Rogers" sur place depuis lundi.

Les prévisions météorologiques ne sont guère meilleures pour aujourd'hui puisqu'on annonce des vents modérés soutenus et quelques bourrasques, de même direction. Ces prévisions laissent présager qu'il y aura peu de changement d'ici la fin de semaine.

Les observations du brise-glace de la Garde côtière détermineront dans une large mesure quand le service pourra être rétabli.



L'ALCOOL
un problème dans ta vie?
le Père Paul Aquin s.j.
veut t'aider
(514) 229-3426

Partition
GRAND ELAN
MONT ROLLAND, P.Q.
RUE 160
C.P. 119

Dack

CHAUSSURES POUR HOMMES

LA VENTE DE JANVIER CONTINUE

Économisez jusqu'à 50%

5, PLACE QUÉBEC, QUÉBEC 529-9242
Nous chaussons les Canadiens les plus élégants depuis 1934.

FAITS DIVERS

Vol rocambolésque chez Jean Marchand

◆ La police de Québec mène une enquête sur une rocambolésque affaire de cambriolage commis dans l'appartement de l'ex-sénateur Jean Marchand, au 17^e étage de l'édifice Samuel-Holland. Le voleur, qui s'est glissé jusqu'à une fenêtre à l'aide d'une corde attachée sur le toit, est parvenu à s'emparer d'un tableau valant près de \$40,000 et... d'une défense d'éléphant!

par Michel TRUCHON

"C'est presque incroyable que quelqu'un ait pu prendre le risque d'une telle manœuvre à pareille hauteur (près de 180 pieds) mais les premiers indices recueillis par les enquêteurs ne montrent que cette piste..." a dit, hier l'agent Pierre Caron, du service des relations publiques de la police.

De son côté, M. Jean Marchand a dit au SOLEIL que le ou les voleurs n'avaient pu s'introduire dans son appartement situé au sommet de l'édifice que par cette fenêtre. "S'ils avaient perdu la prise, ils se seraient tués..." a-t-il ajouté.

Le vol aurait été commis vendredi dernier, mais la police a été prévenue en fin de journée mercredi. En arrivant sur les lieux, les enquêteurs ont constaté que la serrure double de la porte ne semblait pas porter de trace d'effraction. En fouillant, ils se sont aperçus que la

moustiquaire de la fenêtre avait été enlevée et déposée sur le plancher.

Poursuivant leurs recherches, ils ont découvert que la porte donnant au toit avait été forcée et, sur la toiture, ont trouvé un câble attaché à un tuyau d'aération. Force leur était donc de conclure que le voleur avait utilisé ce moyen pour se laisser glisser jusqu'à la fenêtre de l'appartement de M. Marchand, une quarantaine de pieds plus bas, mais encore à plus de 150 pieds du sol.

Ce cambriolage, digne des exploits d'un Arsène Lupin, était d'autant plus risqué qu'il n'y a aucun balcon ni d'appui de fenêtre.

Dans l'appartement, le voleur s'est emparé d'une toile peinte par Marc-Aurèle Fortin, un paysage représentant Sainte-Rose-du-Nord, et que son propriétaire évalue entre \$30,000 et \$40,000.

De plus, a révélé le président de la Commission canadienne des transports, le voleur a emporté des objets en ivoire rapportés d'un séjour en Afrique: deux petits éléphants et une défense entière, sculptée. Ces articles, dit M. Marchand, ont une valeur inestimable.

Le cambrioleur semble avoir eu tout le temps qu'il désirait pour "travailler", puisqu'il a même poussé le détail jusqu'à enlever la toile de son cadre.

Pour sortir, il faut qu'il ait repris le

même chemin, via le câble, puisque la porte, même de l'intérieur, ne peut être ouverte qu'avec une clef.

Cette affaire, par son aspect rocambolésque, rappelle une autre série de cambriolages audacieux commis l'été dernier dans des appartements des étages supérieurs de de luxueux édifices à logements de la haute ville.

A ces endroits, le voleur que certains avaient surnommé "Le Chat" parce qu'il escaladait des façades des immeubles et s'introduisait par les portes-fenêtres que les occupants négligeaient souvent de verrouiller justement parce qu'il s'agissait de logements situés très hauts, poussait l'audace jusqu'à commettre ses vols pendant que les gens étaient à la maison. Pour éviter d'être surpris, toutefois, on croit qu'il utilisait un gaz soporifique pour neutraliser ses victimes, comme cela s'est déjà fait aux États-Unis. Plusieurs personnes victimes de ces cambriolages avaient en effet raconté qu'elles s'étaient éveillées avec des malaises avant de constater que des bijoux et d'autres valeurs avaient été emportés dans leur appartement qui avait été fouillé, alors que la porte était toujours fermée.

L'auteur présumé de cette série de vols est toutefois derrière les barreaux et on ne saurait donc l'associer au cambriolage chez M. Marchand.



Incendie mortel

Deux jumelles de 21 ans ont été blessées et leurs quatre enfants ont perdu la vie, hier, dans l'incendie d'une maison du centre ville de London, en Ontario. Victimes toutes les deux de brûlures, Tracey Lumley se trouve dans un état critique à l'hôpital tandis que sa soeur Leah Laundry est dans un état satisfaisant. Les quatre jeunes victimes ont été identifiées comme étant: Richard Lumley, 14 mois, son frère Terry, âgé de deux ans, de même que David Laundry, 5 ans, et son frère Jeremy, 3 ans. Deux des enfants ont été trouvés dans la chambre à coucher où l'incendie a pris naissance. Un troisième était dans une chambre voisine et le dernier dans la salle de séjour. L'inspecteur John Robinson, de la police de London, croit que le feu a été allumé accidentellement par les enfants, en jouant avec des allumettes.



Un autre bris

Les employés des travaux publics de la ville de Sainte-Foy ont été appelés à réparer quatre bris de tuyaux d'aqueduc ou d'égoût, depuis le début de la semaine, dont deux dans la journée d'hier. Ici ils se préparent à réparer le quatrième, sur la rue Mont-Bray. Un

tuyau d'aqueduc de six pouces a cédé et, comme pour les trois autres, il semble que le froid y soit pour quelque chose. Les autres bris ont eu lieu sur le chemin Sainte-Foy, lundi, sur le chemin Quatre-Bourgeois, avant-hier, et sur la rue Pontbriand, hier matin.

Quatre vols et une tentative dans la région, hier après-midi

◆ Quatre vols qualifiés et une tentative de vol se sont déroulés dans la région de Québec, hier après-midi.

Le dépanneur Picardie, situé au 675 Grande-Allée Est, à Québec, a été dévalisé par un individu qui était armé d'une carabine au canon coupé. Le hold-up a été enregistré à 12h30 et les policiers ont été informés que le voleur s'était éloigné à pied.

par Lucien LATULIPPE

Vers 17h, deux individus ont mis la main sur une certaine somme d'argent à la Caisse populaire de Saint-Augustin. Un témoin a alerté un agent de la Sûreté du Québec qui passait par là. Le policier a pris en chasse les deux voleurs qui ont réussi à le semer en s'enfuyant en motoneige. L'opération 100 a été déclenchée et gardée en vigueur environ une heure, mais sans succès.

Vers la même heure, deux individus ont tenté de voler le dépôt qu'un marchand de Beauport allait faire à la succursale de la Banque nationale du Canada, du chemin Royal, à Giffard. Ils ont manqué leur coup par quelques secondes. Ils

ont bousculé le plaignant, mais ce dernier a quand même eu le temps de jeter son sac dans le tiroir prévu à cet effet. Les deux individus se sont empressés de prendre la fuite dans une auto dont la police de Beauport a pu obtenir une certaine description.

Plus heureuse, la police de Sainte-Foy a mis la main sur un jeune homme qui venait de rafler le dépôt d'une caissière dans le magasin Proviso du 2,900 chemin Saint-Louis et elle a récupéré l'argent, soit environ \$600. Agé de 21 ans, le suspect vient de Montréal.

La police précise que la caissière venait de finir de compter les recettes de sa caisse, lorsque le jeune homme est passé près d'elle et lui a arraché le dépôt. Des informations ont permis aux policiers de repérer le suspect dans une maison du chemin Saint-Louis où il se terrait, semble-t-il, pour tenter de leur échapper.

Le quatrième vol qualifié s'est déroulé à la Caisse populaire de Sainte-Croix de Lotbinière, en fin d'après-midi, et il serait l'oeuvre de deux individus qui se sont éloignés à pied. Le poste de la Sûreté du Québec de Laurier-Station fait enquête.

MÉTÉO

Québec, Beauce, Rivière-du-Loup et La Malbaie: ciel variable. Vents modérés. Maximum: moins 12 à moins 14. Précipitations: 20 pour 100. Demain: peu de changement.

Lac-Saint-Jean, Saguenay: plutôt nuageux avec quelques flocons de neige. Vents modérés causant de la poudrière par endroits. Maximum: moins 12 à moins 14. Précipitations: 30 pour 100. Demain: ciel variable.

Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie: ciel variable avec quelques flocons de neige. Vents d'ouest de 30 à 50 km-h causant de la poudrière par endroits. Maximum: moins 9 à moins 12. Précipitations: 30 pour 100. Demain: peu de changement.

Gaspé-Parc Forillon: ciel variable. Quelques flocons de neige et vents du secteur ouest de 30 à 50 km-h causant de la poudrière par endroits. Maximum: moins 5 à moins 8. Précipitations: 30 pour 100. Demain: peu de changement.

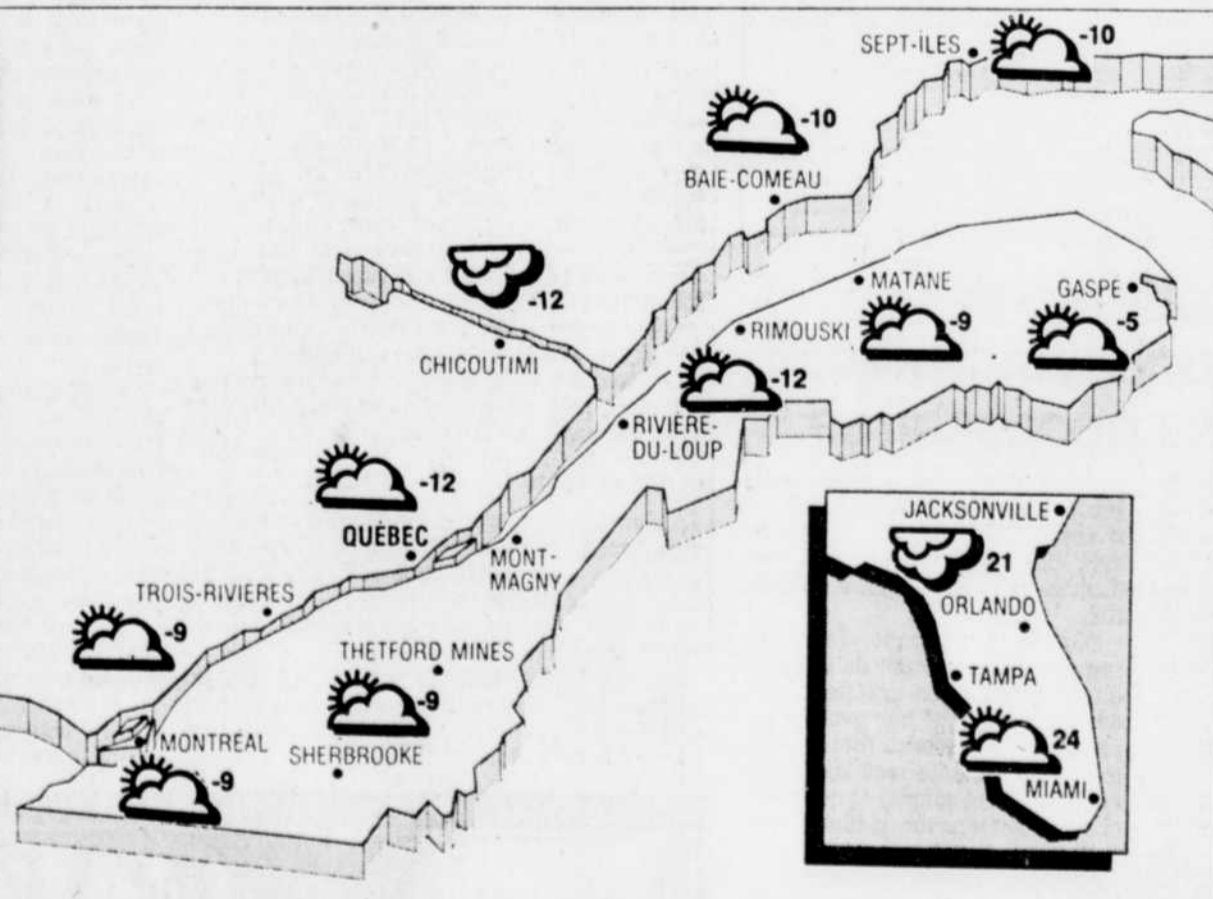
Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord sauf le secteur de Blanc-Sablon: ciel variable et quelques flocons de neige. Vents d'ouest de 30 à 50 km-h causant de la poudrière par endroits. Maximum: moins 10 à moins 12. Précipitations: 30 pour 100. Demain: peu de changement.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville et Estrie: ciel variable. Maximum: moins 9 à moins 12. Précipitations: 10 pour 100. Demain: peu de changement.

Réservoirs Cabonga et Gouin, Mauricie et Réserve des Laurentides: plutôt nuageux avec chutes de neige dispersées. Vents modérés par moments. Maximum: près de moins 14. Précipitations: 30 pour 100. Demain: plutôt nuageux.

Abitibi-Témiscamingue: ciel variable. Maximum près de moins 14. Demain: plutôt nuageux.

Outaouais: ciel variable. Maximum: moins 9. Précipitations: 10 pour 100. Demain: peu de changement.



TEMPÉRATURES

(PC) — Températures enregistrées, hier, en degrés Celsius, dans les principales villes d'Amérique du Nord.

	Min.	Max.
Charlottetown	-17	-8
Edmonton	-25	-18
Fredericton	-15	-9
Halifax	-13	-4
Montréal	-19	-14
Ottawa	-22	-14
Québec	-18	-13
Regina	-30	-25
St-Jean, T.-N.	-9	-3
Sudbury	-20	-9
Toronto	-10	-7
Vancouver	-2	1
Victoria	-1	4
Windsor	-8	-5
Winnipeg	-21	-18
Boston	-11	-6
Chicago	-7	-4
Dallas	-1	2
Houston	8	15
Jacksonville	4	20
Los Angeles	10	16
Miami	10	25
La N.-Orléans	7	22
New York	-8	-2
Orlando	7	24
San Francisco	3	13
Tampa	-6	24
Washington	-4	-2

SOLEIL

SAMEDI
Lever 07h27
Coucher 16h20

LUNE

dernier quartier 13 jan.
nouvelle lune 20 jan.
premier quartier 28 jan.
pleine lune 5 fév.

MARÉES

Les hauteurs des marées sont indiquées en mètres.

AUJOURD'HUI			
Sept-Îles	Rimouski	Québec	Grondines
03h45 H. 2.2	04h15 H. 3.4	04h05 B. 0.2	07h15 B. 1.3
09h30 B. 0.3	10h00 B. 0.7	08h45 H. 4.5	11h10 H. 3.4
16h00 H. 3.0	16h25 H. 4.4	15h55 B. 0.2	19h00 B. 1.2
22h35 B. 0.2	23h15 B. 0.5	21h00 H. 5.3	23h15 H. 3.8

DEMAIN			
Sept-Îles	Rimouski	Québec	Grondines
04h35 H. 2.2	05h05 H. 3.4	04h45 B. 0.2	08h00 B. 1.3
10h25 B. 0.4	10h50 B. 0.8	09h30 H. 4.5	11h55 H. 3.4
16h45 H. 2.9	17h15 H. 4.2	16h40 B. 0.3	19h50 B. 1.3
23h20 B. 0.2	23h55 B. 0.5	21h45 H. 5.1	

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

MASSÉ D'AIR FRAIS
MASSÉ D'AIR CHAUD
H HAUTE PRESSION
B BASSE PRESSION
P PRÉCIPITATIONS
D DIRECTION DES VENTS

ROUTES

Selon le relevé du ministère des Transports le 10 janvier à 16h, toutes les routes de la région de Québec étaient dégagées et la visibilité était bonne.

Pour plus de renseignements, veuillez composer le numéro 643-6830.

EN BREF

Evasion

◆ Un "pensionnaire" du Centre de détention de Québec a profité d'une visite à l'hôpital, hier, pour fausser compagnie à son gardien.

Le jeune homme, âgé de 21 ans, purgeait une courte peine d'emprisonnement pour vol simple et devait être libéré le 12 mars.

La Sûreté du Québec continuait toujours de rechercher Daniel Filion, hier soir, mais on ne le décrit pas comme dangereux.

C'est à sa sortie de l'hôpital Christ-Roi, vers 11h hier, que Filion qui revenait de rendre visite à son épouse, s'est écarté du garde qui l'accompagnait et s'est mis à courir. Le gardien a vainement tenté de le rattraper.

Procès fixé

Accusés d'avoir dérobé un coffre-fort, Gilles Morin, âgé de 22 ans, et Sylvain Morin, âgé de 25 ans, tous deux de Saint-Georges de Beauce, ont subi leur enquête préliminaire devant le juge Charles Cliche, au palais de justice de Saint-Joseph, avant-hier, et ils ont été envoyés aux assises pour y subir leur procès. Après coup, ils ont changé d'option et ils ont demandé que leur cause soit entendue par un juge seul. Leur procès a été fixé au 22 février. Selon les plaintes signées par Me Jacques Tardif, le vol a été commis au cours de la nuit du 8 au 9 novembre. Le coffre-fort a été trouvé caché sous des branches et il était intact. Au moment de l'arrestation des deux accusés, les policiers ont trouvé du butin volé dans leur auto.

Arrestation

Deux jeunes gens d'une vingtaine d'années ont été arrêtés par la police de Lévis. Ils sont soupçonnés d'avoir cambriolé une pharmacie de cette ville et d'y avoir dérobé des stupéfiants ayant une valeur marchande de \$1,000, mais pouvant se vendre \$10,000 sur le marché noir. Les deux suspects ont été capturés, mercredi soir, peu de temps après le vol, et ils ont comparu au palais de justice de Québec, hier.

Tentative de suicide

Un balcon de la bibliothèque municipale, située sur la rue Saint-Joseph, à Québec, a servi de tremplin à un citoyen qui aurait tenté de s'enlever la vie, hier, en plongeant dans le vide. L'incident s'est produit vers 13h30 sous les yeux de plusieurs témoins qui ont lancé l'alerte. L'homme d'un certain âge a été conduit à l'hôpital et, selon la police, il a de bonnes chances de survivre.

Brigham

MONTREAL (PC) — Thomas Brigham, accusé d'avoir causé la mort de trois personnes au cours d'une explosion à la gare Centrale, aurait expliqué à un détenu comment fabriquer une bombe alors que tous deux se trouvaient dans un fourgon cellulaire.

La conversation incriminante se serait déroulée le 12 novembre quand les deux hommes étaient conduits du palais de justice au centre de détention Parthenais.

Raymond Kircoff, âgé de 24 ans, détenu à la prison de Bordeaux pour le vol d'un appareil vidéo-cassette, a raconté hier en cour des sessions que l'Américain de 65 ans lui avait donné, ce jour-là, une recette de bombe tubulaire.

Meurtre

MONTREAL (PC) — Après un mois de recherches, la police de Laval a établi qu'Isabelle Guérin, 18 ans, dont le corps à demi-nu a été trouvé dans la baignoire de la maison familiale, à Duvernay, avait été assassiné par un ami dont elle avait repoussé les avances sexuelles.

Un jeune homme de 22 ans, Steve Lemay, a comparu comme témoin important hier devant le coroner Maurice Laniel, qui a fixé à jeudi prochain la tenue de l'enquête publique.

Cautionnement refusé au présumé auteur d'un rapt

◆ Tout cautionnement a été refusé, hier, à Serge Vigneault, âgé de 26 ans, de Charlesbourg, qui est soupçonné d'avoir enlevé et séquestré une jeune femme de cette ville, en décembre, et de lui avoir dérobé \$200 en la menaçant avec une arme à feu.

par Lucien LATULIPPE

Le jeune homme a opté pour un procès devant jury et son enquête préliminaire a été fixée au 23 janvier. Informé que le prévenu avait écoupé d'une probation de trois ans, il y a quelques jours, pour différents délits, soit avoir braqué une arme à feu, utilisation d'une arme à feu, tapage et méfaits, le juge lui a refusé sa liberté provisoire et il lui a imposé d'attendre en prison la suite des procédures judiciaires.

Mère d'un enfant en bas âge, la victime de ce rapt arrivait aux Galeries de Charlesbourg, vers 17h, le 17 décembre, lorsqu'elle fut enlevée par un individu armé qui l'a amenée en auto jusqu'à Sainte-Thérèse de Beauport. A cet endroit, elle avait dû lui remettre \$200 et, menottée aux poignets, elle fut obligée de monter dans le coffre de l'auto qui a été abandonnée sur la rue Costebelle, à Québec.

La jeune femme aurait été laissée ainsi enfermée pendant deux heures. En criant et en frappant sur la valise, elle est parvenue à attirer l'attention d'enfants qui passaient et elle fut délivrée vers 20h30. Il va sans dire que la plaignante est sortie prostrée de cette aventure et elle aurait mis plusieurs jours pour s'en remettre. Malgré son appréhension, elle a été confrontée avec son ravisseur, avant-hier, et elle l'aurait identifié.



Les équipes de secours et les pompiers ont travaillé toute la journée pour retirer les corps des décombres, dans cette maison du quartier londonien de Putney.

A Londres, 8 morts dans une violente explosion due au gaz

◆ LONDRES (AFP et UPI) — Une violente explosion, apparemment due au gaz, a ravagé, hier, un immeuble du quartier londonien de Putney, faisant huit morts et sept blessés, selon les équipes de secours qui cherchaient encore d'autres corps sous les décombres en début de soirée.

Une jeune femme a été secourue après avoir passé plus de six heures sous les décombres du bâtiment, situé dans un quartier populaire du sud-ouest de la capitale britannique. Elle a réussi à alerter les équipes de secours en tapant sur les briques qui la recouvraient.

En outre, au moins deux personnes étaient encore portées disparues hier soir. "Il est peu probable qu'elles soient encore en vie", a déclaré un responsable des ambulanciers.

S'il se confirmait que le gaz est à l'origine de la catastrophe, il s'agirait de la plus grave explosion de cette nature depuis dix ans en Grande-Bretagne.

Le concierge de l'immeuble, qui est sorti indemne de l'explosion, a pour sa part déclaré: au moment où j'ai ouvert la porte, ce matin, pour donner un colis, j'ai senti une très forte odeur de gaz".

Les équipes de secours et les pompiers ont travaillé sans relâche pendant toute la journée pour retirer les corps des décombres. Une immense grue a été disposée pour en-

Forte odeur de gaz

lever les gravats et de puissants projecteurs éclairaient encore les opérations de sauvetages en début de soirée hier.

Des employés du gaz avaient à plusieurs reprises inspecté le bâtiment au cours des dernières semaines. "Vingt minutes avant l'explosion, un des locataires de l'immeuble avait rappelé la compagnie du gaz pour se plaindre à nouveau de l'odeur. Un employé du gaz est arrivé sur les lieux cinq minutes après l'explosion.

Des employés du gaz avaient à plusieurs reprises inspecté le bâtiment au cours des dernières semaines.

Des accusations de sodomie sur un adolescent de 14 ans ont valu un an de prison à Emilien Pelletier, âgé de 37 ans et domicilié à Matane, qui s'est également vu imposer une probation de trois ans et différentes conditions à sa sortie de prison, dont celle de ne communiquer d'aucune façon avec l'adolescent.

par Lucien LATULIPPE

L'accusé qui a reconnu sa culpabilité a été vertement semoncé par

par un jury mixte lors d'un premier procès sur des chefs d'accusation identiques. Ce à quoi le juge Kerr a répondu que ces arguments devront être débattus en Cour suprême de l'Ontario.

Entourés de plusieurs partisans à l'extérieur du palais de justice, le Dr Morgentaler a proclamé sa détermination de continuer à pratiquer des avortements à sa clinique torontoise, ajoutant qu'il n'avait aucunement l'intention de fermer cette même clinique au cours du déroulement de son nouveau procès.

Morgentaler et Scott ont été accusés le mois dernier, soit quelques semaines à peine après avoir été acquittés en même temps que leur collègue le Dr Leslie Smoling, par un jury de la Cour suprême d'Ontario de l'accusation d'avoir conspiré pour procurer une fausse-couche, l'expression consacrée dans le code pénal pour désigner un avortement.

Au cours des années 1970, trois jurys du Québec ont acquitté le Dr Morgentaler d'accusations identiques.

Morgentaler subira un autre procès

◆ TORONTO (PC) — Le Dr Henry Morgentaler et son associé, le Dr Robert Scott, ont de nouveau été cités à subir un autre procès sous l'inculpation d'avoir pratiqué des avortements.

Au cours d'une brève comparution en cour provinciale, hier matin, devant le juge John Kerr, les deux chirurgiens ont été avisés qu'ils devront se présenter jeudi en Cour suprême de l'Ontario alors qu'un autre juge déterminera la date de leur procès.

Le procureur des accusés, l'avocat Morris Manning, a informé le juge Kerr que ses clients opteront pour un procès devant jury, mais qu'il va réclamer un rejet pur et simple des accusations ou tout au moins que les poursuites soient arrêtées. Par contre, si le tribunal refuse de donner suite à sa requête, il insistera pour que le procès ait lieu le plus tôt possible.

L'assistant procureur de la Couronne, Me Paul Culver, avait pour sa part estimé que ce nouveau procès devrait être reporté jusqu'à ce que la cour d'appel se prononce sur l'acquiescement des deux prévenus

Deux témoins ont identifié Colic comme celui qui a abattu le policier Beaulieu

◆ MONTREAL (PC) — Deux témoins ont identifié Denis Colic, hier, comme étant celui qui a abattu le policier Pierre Beaulieu, en octobre.

Colic, qui est âgé de 22 ans, subit son procès pour les meurtres de l'agent Beaulieu et d'un jeune homme de 18 ans, Giovanni Delli Colli.

L'agent André Thibodeau, qui accompagnait l'agent Beaulieu dans une voiture de patrouille ce jour-là, a raconté qu'ils avaient été hélés par Colli, qui venait tout juste de se faire voler son automobile par deux hommes à la pointe du revolver.

Accompagnés de Colli, les deux policiers réussirent à rattraper la Camaro jaune à quelques rues de là et ils descendirent de voiture pour aller interroger les voleurs.

C'est à ce moment, a dit l'agent Thibodeau, que Colic lui a pris son propre revolver et a fait feu sur lui à trois reprises, le ratant heureusement à chaque fois.

Policier tué

Colic a alors tourné l'arme contre l'agent Beaulieu et a fait feu, l'atteinant mortellement.

Normand Patry, 21 ans, qui passait par là, a vu lui aussi Colic abattre le policier et l'a raconté au tribunal au cours de cette deuxième journée de procès.

Il a précisé, tout comme l'aurait fait plus tôt le policier Thibodeau, que depuis ce temps Colic s'était rasé la moustache et coupé les cheveux.

Un an de prison pour des accusations de sodomie

Des accusations de sodomie sur un adolescent de 14 ans ont valu un an de prison à Emilien Pelletier, âgé de 37 ans et domicilié à Matane, qui s'est également vu imposer une probation de trois ans et différentes conditions à sa sortie de prison, dont celle de ne communiquer d'aucune façon avec l'adolescent.

par Lucien LATULIPPE

L'accusé qui a reconnu sa culpabilité a été vertement semoncé par

le juge Charles-B. Quimper qui n'a pas ménagé ses mots pour lui reprocher sa conduite inqualifiable envers un enfant.

Selon les plaintes signées par Me Gilles Fournier, procureur de la Couronne à Matane, les actes reprochés à l'accusé se sont déroulés sur une période de six mois, soit de janvier à juillet 1984.

Un autre citoyen de Matane a été accusé d'avoir eu des relations sexuelles avec une jeune fille de moins de 14 ans. Sa cause a été fixée au mois de mars.

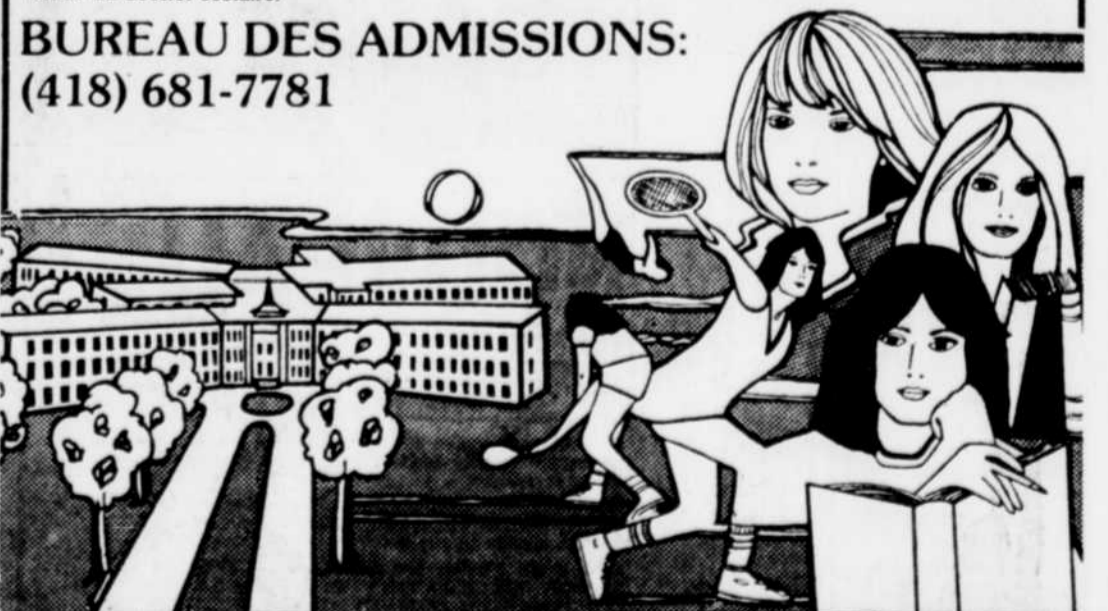
EXAMEN D'ADMISSION PREMIÈRE SECONDAIRE

19 janvier - 16 février

- Institution d'enseignement privé pour jeunes filles.
- Cours secondaire complet.
- Externat — Pensionnat
- Sous la direction des SOEURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

Les admissions en deuxième, en troisième, en quatrième et en cinquième secondaire se font après étude du dossier scolaire.

BUREAU DES ADMISSIONS: (418) 681-7781

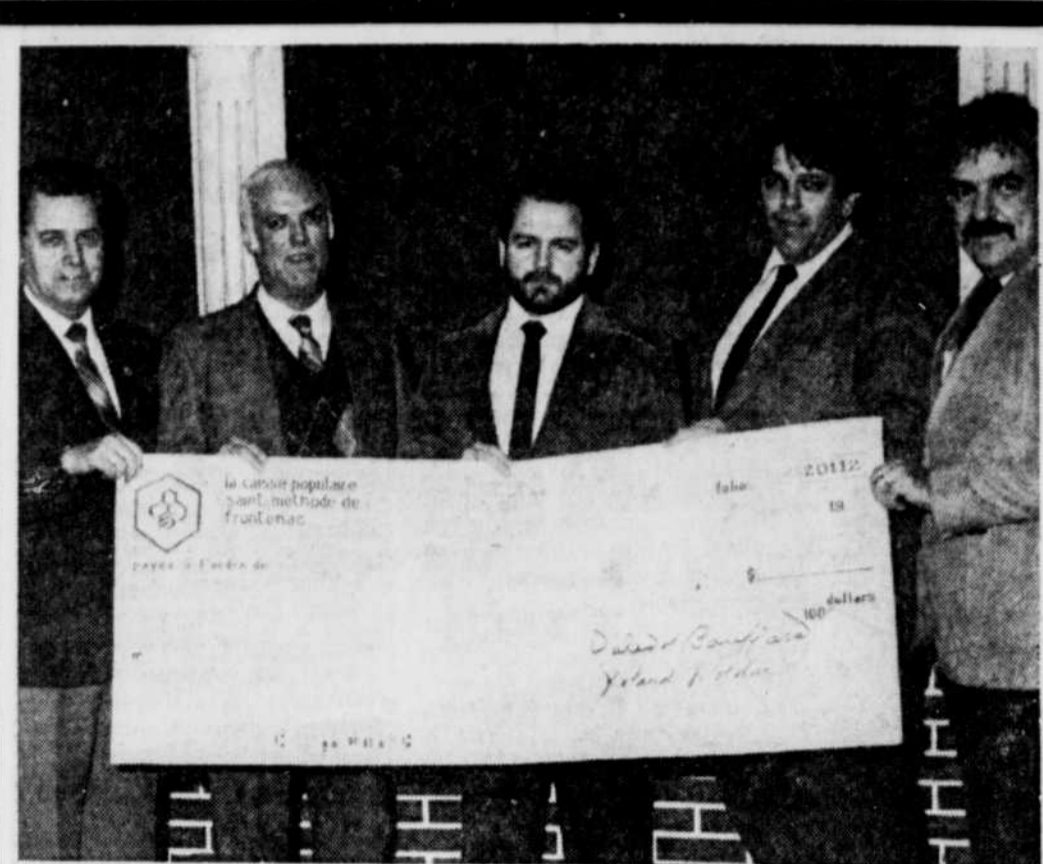


COLLÈGE NOTRE-DAME-DE-BELLEVUE
1605, Chemin Ste-Foy Québec (Québec)
G1S 2P2

SOLDE de janvier
jusqu'à **50%** de rabais
Maintenant un seul magasin à Place Ste-Foy

ptere Robitaille

QUÉBEC ET LES RÉGIONS



Chèque de \$10,000

La Fondation canadienne des maladies du rein (section de Québec) a reçu des responsables de la fondation Bernard-Bolduc un chèque de \$10,000. Recueilli lors de la dernière campagne des Chevaliers de Colomb, ce montant provient de la vente, dans toute la région des Apalaches, d'un macaron moulé en plastique. De gauche à droite, on reconnaît Roland Bolduc et Valérod Bouffard, responsables de la campagne, André Tardif, président de la fondation, André Lirette, vice-président, et Guy Bélanger, directeur régional (04) des Chevaliers de Colomb.

CUQ: règles protégeant le schéma d'aménagement avant toute diffusion

◆ Afin d'empêcher toute spéculation et pour éviter que les règles et objectifs du schéma d'aménagement ne soient contournés, la Communauté urbaine de Québec (CUQ) mettra en vigueur un règlement de contrôle intérimaire avant de diffuser le contenu de son schéma.

par Pierre-Paul NOREAU

Mardi, lors de la réunion du comité exécutif de la CUQ, les dates d'adoption du règlement et du schéma lui-même seront fixées. Fin janvier ou début février, lors d'une réunion du conseil de la CUQ, le règlement de contrôle sera adopté, permettant du coup l'envoi du schéma dans les municipalités.

Comme l'explique le président Michel Rivard, le règlement de contrôle intérimaire a été jugé nécessaire pour protéger les municipalités pour la période entre le moment où le schéma sera rendu public et le moment où il sera adopté.

Par exemple, le schéma fixe pour chaque ville une zone d'expansion où devra obligatoirement se faire le développement résidentiel pour quelques années à venir. Le règlement empêchera la spéculation sur ces terrains lorsque les zones seront connues mais que le schéma ne sera pas encore adopté.

Par ailleurs, le règlement de contrôle empêcherait de la même manière que des promoteurs se précipitent pour obtenir des permis de construction si par exemple le schéma fixait un moratoire pour empêcher la construction de nouveaux centres commerciaux sur le territoire de la CUQ pour quelques années à venir.

"Chose certaine, les villes sont assurées d'avoir un délai minimal de trois semaines pour examiner toutes les implications du schéma avant son adoption. Ceci signifie que les partis d'opposition et les citoyens pourront faire valoir leur point de vue à leurs représentants puisqu'il y aura nécessairement une réunion du conseil municipal de chaque ville au cours de cette période. Les conseils devraient d'ailleurs approuver le schéma par résolution" a conclu le président Michel Rivard.

Déjà les représentants des municipalités membres de la CUQ ont eu l'occasion de se pencher sur les grands enjeux du plan d'aménagement et de faire valoir leur approbation ou leur désaccord. Selon ce qu'il faut comprendre des propos de la direction de la Communauté urbaine, le document fait l'objet d'un consensus très large.



M. Michel Rivard a expliqué que des règles de protection entoureront la diffusion du schéma d'aménagement.

Sixième mois de grève à la MRC de Portneuf

◆ CAP-SANTÉ — La vingtaine de syndiqués de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf ont entrepris, hier, un sixième mois de grève avec un mince espoir de déblocage dans les prochaines semaines.

par Guy BENJAMIN

Selon les versions patronales et syndicales, le conciliateur devrait soumettre une recommandation la semaine prochaine, dans l'espoir de faire déblocuer un conflit qui dure depuis le 10 août 1984.

Et de l'avis du conseiller syndical, la recommandation sera fort intéressante pour la partie syndicale. Mais pour l'instant, M. Yves Lagueux refuse de parler d'un espoir de règlement, préférant attendre de prendre connaissance de la recommandation et du sort que lui réservera la partie patronale.

"Si la recommandation du conciliateur est tellement favorable au syndicat, je ne crois pas qu'elle puisse régler quoi que ce soit", commentait pour sa part M. Yvan Genest, porte-parole de la partie patronale.

Le secrétaire-trésorier de la MRC préfère lui aussi attendre de prendre connaissance de la recommandation avant de parler d'un espoir de règlement. Mais M. Genest a insisté sur la volonté de rapprochement de la part des deux parties pour en arriver à un règlement du conflit.

Si le geste posé par le conciliateur, M. Raynald Brassard, impliqué dans le dossier depuis le début du mois d'octobre, ne satisfait pas les deux parties la semaine prochaine, il restera les étapes de la médiation et de l'arbitrage pour solutionner l'impasse.

Les principaux points encore en litige sont les salaires, la sécurité d'emploi et le congé de maternité.

Cette semaine Début des négociations avec les policiers de Donnacona

◆ DONNACONA — La ville de Donnacona a entrepris cette semaine des pourparlers avec ses policiers municipaux en vue du renouvellement de la convention collective.

par Guy BENJAMIN

Les policiers ont présenté leurs demandes cette semaine et les deux parties doivent se rencontrer à nouveau le 19 février.

Le président du syndicat des policiers, qui regroupe huit membres, M. Denis Du-

rocher, a mentionné que les principales demandes syndicales concernent les salaires, une amélioration au plan des vacances en plus d'une demande concernant la présence de deux policiers par auto-patrouille les fins de semaine. Il a toutefois refusé de préciser la teneur des demandes salariales.

M. Durocher ne croit pas que le décret fixant le salaire des policiers provinciaux puisse avoir une influence sur les né-

gociations qui s'entament à Donnacona.

En 1984, la seule ville portneuvienne à posséder un service municipal de police a versé \$213,492 en salaires à ses policiers. Les prévisions pour l'année 1985 sont de \$245,190, soit une augmentation de 14,84 pour 100.

Il ne s'agit évidemment pas de l'augmentation qu'obtiendront les policiers, mais on peut penser que Donnacona a prévu l'embauche de nouveaux policiers dès

cette année. On sait que la venue du pénitencier à Donnacona entraînera une augmentation des effectifs policiers. L'ouverture du pénitencier est prévue pour juillet 1986.

Il est impossible toutefois d'obtenir des précisions de la part du maire de l'endroit, M. Denis Denis, qui a refusé de parler au journaliste du SOLEIL.



Le stade couvert de la Côte-de-Beaupré.

Les activités au stade couvert de la Côte-de-Beaupré sont de plus en plus compromises

◆ La saison d'activités au stade couvert régional de la Côte-de-Beaupré est de plus en plus compromise et il est peu probable que celui-ci ouvre ses portes cet hiver; privant plus de 1,300 jeunes d'une facilité récréative indispensable.

par Gérald OUELLET

L'initiative du conseil municipal de Beaurévisant à former un comité de négociation formé du maire, d'un conseiller et du secrétaire-trésorier de cette municipalité, afin de se porter acquéreur du centre récréatif pour un montant de \$200,000 n'a obtenu l'accord que de trois des huit municipalités de la Côte impliquées dans le dossier. Les créanciers étant les six caisses populaires de la Côte-de-Beaupré.

Selon le maire Lucien Gauthier de la ville de Beaurévis, les villes de Beaurévis, Sainte-Anne-de-Beaurévis et Château-Richer se sont prononcées en faveur tandis que les municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien, Saint-Joa-

chim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps ont décidé de se retirer du dossier. Le maire de Beaurévis a déclaré que c'était le statu quo pour le moment, mais qu'il prévoyait une nouvelle rencontre avec les dirigeants des six caisses, dans les prochains jours, pour analyser la situation.

Les organismes de loisirs locaux ont déjà commencé à se préparer, afin de ne pas compromettre les activités de la saison hivernale.

Selon les administrateurs des caisses et certains édiles de la Côte, il est étonnant de constater la relative apathie des citoyens de la Côte-de-Beaupré face au dossier du stade couvert régional. Toujours d'après certains observateurs, une mobilisation de la population aurait peut-être permis de trouver une solution au litige plus rapidement et ainsi ne pas compromettre les activités qui se déroulent normalement au centre sportif régional.

Promesse du ministre Marcoux: élection municipale sur une nouvelle base à Québec en 1985

◆ L'élection municipale de novembre à Québec se fera sur la base d'une charte rajunie et mise à jour ou encore sur la base de la grande réforme électorale affectant l'ensemble des municipalités du Québec.

par Pierre-Paul NOREAU

Cet engagement pris en mai par le ministre Alain Marcoux lors de la commission parlementaire étudiant des modifications à la charte de la ville de Québec, tient toujours, assure-t-on encore aujourd'hui au ministère des Affaires municipales.

Le président des élections à Québec, le greffier Antoine Carrier, porte évidemment un très grand intérêt à l'évolution de la situation. Devant mettre en branle le processus complexe d'une élection municipale générale permettant l'élection du maire et de 21 conseillers, il lui tarde de savoir exactement sur quelles bases il devra faire face à ses obligations.

"Je serais pleinement satisfait si tout était réglé d'ici la fin du mois de mars" a fait valoir Me Carrier.

Chose certaine, des changements s'imposent pour la tenue des élections à la ville de Québec. "Le temps était venu de refondre ces dispositions électorales qui sont désuètes, difficiles d'application,

coûteuses et ce, en raison du fait que la dernière refonte de notre charte date de 1929" expliquait à Québec alors qu'il allait défendre en commission parlementaire les amendements réclamés.

Patience

Le ministre Marcoux avait refusé que la commission se penche sur ces amendements, étant donné que son ministère envisageait à brève échéance de faire adopter une nouvelle loi électorale pour l'ensemble des municipalités.

Invocant le fait qu'il serait inutile que la commission parlementaire se penche en mai sur les amendements à la charte de Québec alors que quelques mois plus tard elle devrait étudier un nouveau projet de loi qui abrogerait de toute manière ces dispositions, le ministre avait reporté la discussion.

À l'heure actuelle, le ministère a transmis aux grands responsables de la scène municipale son avant-projet pour une refonte des lois électorales. Mme Danièle Lepage, du cabinet du ministre Marcoux, a expliqué au SOLEIL que le débat se ferait avec les unions représentant les municipalités et avec les grandes villes, avant la reprise de la session en mars à l'Assemblée nationale. "Nous serions donc prêts à déposer le projet de loi très rapidement" a-t-elle fait savoir.

Garantie

De toute manière, le projet de loi 199 modifiant la charte de la ville de Québec a été déposé à la fin de la dernière session. Aux yeux du ministère, ceci constitue pour la ville de Québec une garantie. Ce dernier qui pourrait être adopté advenant que la grande réforme ne soit pas étudiée rapidement, ne modifie toutefois pas la substance de la procédure électorale.

Tel que le présentait Me Boutin en commission parlementaire: "Il n'y a aucun droit nouveau dans nos dispositions; ce n'est que de l'importation de dispositions qui s'appliquent déjà à la ville ou le fait d'aller chercher des dispositions plus intelligentes, mieux conçues, mieux applicables, pour se construire un code électoral qui se tient et qui évite qu'on n'aille patauger dans une demi-douzaine de lois."

Cette mise à jour entraînerait entre autres l'introduction de nouveaux bulletins de vote permettant d'éviter le rejet parce que l'électeur a dépassé le cadre en marquant son bulletin. Globalement, selon le président Carrier, elle permettrait aussi aux candidats de s'appuyer sur une législation simplifiée, plus complète et plus près de la réalité contemporaine.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AVIS

CRTC — Avis public 1985-4
Le CRTC a été saisi des demandes suivantes: 1. SHERBROOKE, TROIS-RIVIÈRES, RIMOUSKI, GASPE-NORD, RIVIÈRE-DU-LOUP, MONTREAL, TROIS-PISTOLES, BAIE-ST-PAUL, HULL, ROUYN-NORANDA, VAL-D'OR, CARLETON, CHICOUTIMI, CHAMBORD (Qué.) ET EDMUNDSTON, N.B. Demandes présentées en vue de modifier les licences de radiodiffusion des entreprises suivantes en incluant dans l'intervalle vertical de suppression le sous-titrage invisible d'émissions à l'intention des malentendants: Pathonic Communications Inc. (842063000), Sherbrooke CHL-TV 3330, rue King ouest, Sherbrooke J1L 1C9 — Pathonic Communication Inc. (842064800), Trois-Rivières CHEM-TV, 3625, boul. Chanoine-Moreau, Trois-Rivières J8Y 4L6 — Télé-Capitale Ltée (842096000), Rimouski, CFER-TV, Gaspé-Nord, CFER-TV-2, 405, boul. Ste-Anne, Pointe-au-Père G2K 1G0 — Télé-Inter Rivière Ltée (842403800), Rivière-du-Loup, CMT-TV, Trois-Pistoles, CMT-TV-2, Baie-St-Paul, CMT-TV-4, Edmundston, CMT-TV-1, 1, rue Frontenac, Rivière-du-Loup G5R 1R7 — Télé-Métropole Inc. (842054900), Montréal, CFMT-TV 1405, rue Alexandre-De-Sève, Montréal H2L 4P6 — Télé-Capitale Inc. (842049900), Québec, CFQM-TV 1000, rue Myrand, Ste-Foy G1V 2W3 — Télévision de la Baie des Chaleurs Inc. (842076200), Carleton Place, CHAU-TV (et réémetteurs), 841, rue de la Montagne, Carleton Place G0C 1J0 — Radio Nord Inc. (842093700), Rouyn-Noranda, CFEM-TV, Val-d'Or, CFEM-TV-1, 380, rue Murdoch, Rouyn J8X 1G5 — Radio Nord Inc. (842092900), Hull, CHOT-TV, 171, rue Jean-Proulx, Hull J8Z 1W5 — C.J.P.M.-T.V. Inc. (842621500), Chicoutimi, C.J.P.M.-TV, Chambord, C.J.P.M.-TV-1, chemin Mont-St-Claire, case postale 600, Chicoutimi.

Quiconque peut consulter la documentation complète touchant cet avis aux bureaux du titulaire de licence dont l'adresse est donnée ci-haut, au CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, Promenade du Portage, pièce 561, Hull (Québec) et aux bureaux régionaux du CRTC, complexe Guy-Favreau, Tour de l'Est, 200, boul. Dorchester ouest, pièce 602, Montréal (Québec) H2Z 1X4, pièce 428, 4e étage, Barrington Tower, Scotia Square, Halifax, (N.-É.) B3J 2A8.

Les interventions doivent être envoyées au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et copie conforme à la requérante le ou avant le 8 février 1985. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du CRTC (819) 997-1328 ou 997-1027 ou les Services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313 ou le bureau régional de Montréal (514) 283-6607, Halifax (902) 426-7997.

Canada

NOUVEAU "L'INDEX DES SPÉCIALISTES"

Un guide des services dans le domaine de l'habitation. Une section spéciale publiée chaque jour à l'intérieur des annonces classées.

Etes-vous commerçant, entrepreneur, menuisier, plâtrier, maçon, plombier, électricien, couvreur, rembourreur, ébéniste, décorateur, terrassier, d'entretien ou autres?

ANNONCEZ VOTRE SPÉCIALITÉ ET PRENEZ LA CHANCE QUE DES CENTAINES DE NOS 300 000 LECTEURS VOUS DÉCOUVRENT UNE OCCASION DE VOUS FAIRE CONNAÎTRE À PEU DE FRAIS.

Dans les

ANNONCES CLASSÉES, LE SOLEIL

647-3311

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom FRÉCHETTE
Tel.: 647-3361

Bénévolat

Le défilé de nuit du Carnaval de Québec se déroulera encore cette année sur une partie du territoire de Charlesbourg. Pour assurer la réussite de cette manifestation, cette ville a besoin de personnes bénévoles âgées de 18 ans et plus. Les intéressés doivent composer 628-8672 avant le 24 janvier.

Causeries

Le centre Eckankar de Québec présentera à 19h30, au 2e étage du 833 avenue Marguerite-Bourgeoys, deux causeries: dimanche "La solitude existe-t-elle vraiment?" et lundi "L'imagination, un outil divin".

Une causerie sur les nouveautés dans le matériel d'aquariophilie sera présentée à la réunion de l'Association régionale des aquariophiles de Québec, lundi à 19h30, à l'Aquarium de Québec.

Mme Hélène Allard traitera de la culture hydroponique, adaptée au Québec, à la réunion de la Société d'horticulture de l'île d'Orléans, lundi à 20h, à la salle communautaire de Saint-Laurent. Détails: 829-3604.

Conditionnement

Des cours de conditionnement physique seront donnés à partir de lundi à 19h, à l'école Le Plateau, 8595 boulevard Cloutier à Charlesbourg. Renseignements: 626-8686.

Croix-Rouge

Les ministères de l'Industrie et du Commerce ainsi que celui de la Justice tiendront des collectes de sang du 14 au 18 janvier au centre permanent de la Croix-Rouge. Détails: 687-5062.

Une collecte de sang au profit de la Croix-Rouge sera faite lundi de 14h à 17h et de 19h à 21h, au bar Columbia de Saint-Anselme.

Espérance

Des séances d'animation sur des thèmes du vécu quotidien auront lieu les lundis à 19h30 du 14 janvier au 15 juin, au Relais d'Espérance, 617 rue Montmartre à Québec. Renseignements: 522-3301.

Inscriptions

Un club de AKI est en voie de formation au centre Lucien-Borne dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Les inscriptions au club et à l'activité auront lieu demain de 9h à 12h et lundi de 19h à 21h, au 100 chemin Sainte-Foy. Détails: 524-1469 ou 522-8337.

Les inscriptions pour les activités du service des loisirs de Bernières auront lieu lundi de 19h à 20h30, au centre communautaire, 550 rue Sorbonne et mardi de 19h à 20h30, au chalet des loisirs, 1415 rue du Cap. Renseignements: 831-3292.

Le Service des loisirs et des parcs de la ville de Québec prendra les inscriptions à ses activités demain de 9h à 12h et lundi de 19h à 21h, au patro Laval, à la polyvalente de Neufchâtel, au centre récréatif Saint-François-d'Assise et au centre communautaire Lucien-Borne. Détails: 683-4497.

Les inscriptions pour la session de janvier de la Société artistique de Charlesbourg auront lieu lundi de 19h30 à 21h30, à la Maison Pierre-Lefebvre, 7985 rue Trait-Carré est. Détails: 628-6036.

L'École de musique l'Arquemuse donnera des cours de chant et de musique du 14 janvier au 7 avril. Les inscriptions sont prises jusqu'à lundi, au 1091 rue Saint-Jean. Renseignements: 692-3726 entre 9h et 22h.

Il ne reste que quelques jours pour s'inscrire aux activités de la session d'hiver au centre communautaire et familial YM-CA. Les cours commenceront la semaine prochaine au 835 boulevard Saint-Cyrille ouest. Détails et inscriptions: 527-2518.

Allaitement

Une série de trois rencontres prénatales, axées sur l'allaitement, débutera sous peu au département de la santé communautaire de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, secteur Montmorency, 265 rue Léveillé dans le quartier Villeneuve. Détails et inscriptions: 663-2926.

Danse

La Compagnie de danse Migrations informe qu'il est maintenant possible de s'inscrire aux classes de la session d'hiver, qui commenceront la semaine prochaine. Renseignements: 653-8290.

Evangélisation

L'équipe de la Cité du Père tiendra une séance d'évangélisation lundi de 20h à 21h30, à l'église Sainte-Odile, 210 rue des Chênes ouest. L'entrée sera gratuite.

Motoneiges

Une cérémonie de bénédiction des motoneiges aura lieu dimanche à 14h, au relais de l'hôtel-motel Colibri, 6516 boulevard Hamel à Sainte-Foy. Détails: 872-2848.

Petits chanteurs

Les petits chanteurs de la Maîtrise de Québec feront les frais du chant à la messe de 11h, dimanche, à l'église Saint-Paul-Apôtre, 2150 sur la 8e Avenue. Renseignements: 688-3244.

Portes ouvertes

Le Club de judo et d'aïkido de Giffard au 2175 avenue Saint-Clément aura une semaine de portes ouvertes, soit du 14 au 19 janvier. Détails: 667-5193.

Vie familiale

Une rencontre préparatoire à une consultation sur la politique familiale pour la région de Québec, pour les hommes, aura lieu ce soir à 20h, au local 1248 du pavillon de Koninck. Renseignements: 658-0060. Un forum sera tenu demain et dimanche au cégep Garneau.

Volontaires

Une séance d'information sur le programme "Jeunes volontaires" pour le comté de Portneuf aura lieu lundi à 19h30, au Domaine sécurité optimiste, boulevard Dussault à Saint-Marc-des-Carières.

Yoga

Le centre Le Lotus tiendra des rencontres d'information gratuites sur le thème: "Yoga et relaxation pour tous" lundi à 19h, mardi à 13h30 et mercredi à 19h, au 805A côte Franklin. Détails: 688-9110.



Pour les aînés de la région Pascal-Taché

Un comité d'animation se fait maintenant très actif dans la région Pascal-Taché, afin que les clubs de l'âge d'or du territoire deviennent éventuellement plus nombreux et surtout plus dynamiques et éveillés aux besoins des personnes du troisième âge. Cette photo a été prise à l'occasion d'un colloque tenu à Saint-Jean-Port-Joli. Sur la vignette sont représentés, de gauche à

droite: MM. Jean-Paul Després et Georges Cloutier, membres du comité du secteur; M. Normand Blais, agent d'information de la fédération; Mme Thérèse Goulet et M. Jean-Marie Chamard, respectivement secrétaire et président du comité; M. Jean-Louis Frenette, administrateur de la Fédération des clubs de l'âge d'or du Québec.

Budgets des villes du Bas-Saint-Laurent

L'endettement semble augmenter avec la taille de la ville

◆ RIMOUSKI — Les économies d'échelle ne semblent pas exister sur la scène municipale. Plus une ville est importante et plus on y paye d'impôts. Et l'endettement per capita semble aussi augmenter en proportion avec la taille de la municipalité. Voilà la principale constatation qui se dégage d'un rapide survol des budgets municipaux des principales villes du Bas-Saint-Laurent.

par Jean-Didier FESSOU
du bureau du Soleil

A tout seigneur, tout honneur. Commençons par Rimouski, la métropole de l'Est du Québec.

Cette année son budget atteint \$20,103,060 (\$18,195,751 l'année dernière) sur un rôle d'évaluation imposable estimé à \$521,5 millions. Son taux de taxe foncière a subi une légère augmentation pour passer de \$1,58 à \$1,69 du \$100 d'évaluation.

Ce qui signifie que le propriétaire d'une maison moyenne évaluée à \$50,000 devra défrayer, au total, \$1,086,10 en taxes municipales. Quant aux milieux d'affaires, ils verront le taux de leur taxe grimper de 5 à 6 pour 100 de la valeur locative.

Ce sont 29,500 personnes qui vivent à l'intérieur des limites municipales de Rimouski, parmi les-

quelles 8,300 contribuables. Avec 185 employés permanents, la ville de Rimouski a réussi à équilibrer ses comptes en 1984 et dégager un surplus accumulé de \$1,2 million. Son service de la dette totalise \$769,49 per capita.

Seconde ville en importance du territoire, Rivière-du-Loup dispose cette année d'un budget de \$10,234,800 (\$8,399,000 l'année dernière) sur un rôle d'évaluation imposable de \$244,6 millions.

Le taux de la taxe foncière vient de subir une augmentation de 33 cents pour se situer à \$1,45 du \$100 d'évaluation. Si bien que le propriétaire d'une maison moyenne

évaluée à \$40,000 devra payer \$850 en taxes municipales.

Ce sont 13,530 personnes qui sont domiciliées à Rivière-du-Loup, parmi lesquelles 3,900 contribuables. Employant 96 personnes, Rivière-du-Loup aura réussi à dégager un surplus budgétaire de \$25,000 en 1984. Quant à son endettement, il totalise \$288,56 per capita. Les milieux d'affaires auront eu la bonne surprise de voir leur taux de taxe rester à 4,1 pour 100 de la valeur locative.

Enfin, à La Pocatière, le budget de l'année en cours grimpera à \$2,538,300 (\$2,352,900 l'année dernière) sur un rôle d'évaluation imposable de \$73 millions.

Comme le taux de la taxe foncière est resté à \$1,42 du \$100 d'évaluation, le propriétaire d'une maison moyenne évaluée à \$45,000 devra défrayer un compte de taxes municipales de \$794.

Cette ville de 4,800 personnes, parmi lesquelles 1,500 contribuables, peut compter sur les services d'une vingtaine d'employés municipaux. Ayant dégagé un surplus budgétaire de \$75,000 en 1984, La Pocatière a une dette qui ne dépasse pas \$166,7 per capita. Quant aux milieux d'affaires, ils ont le plaisir d'avoir un taux de taxe qui reste fixé à 1 pour 100 de la valeur locative.

Rimouski

Etudiants insatisfaits de l'engagement dans le milieu

◆ RIMOUSKI — Les étudiants à la maîtrise en développement régional de l'UQAR sont mécontents. Ils voudraient que leur programme d'études accorde une plus grande place à la pratique et s'implique davantage dans le milieu et dans le processus de développement régional.

par Jean-Didier FESSOU
du bureau du Soleil

C'est pourquoi, cette semaine, ces étudiants ont organisé des journées d'études de réflexion et de "négociations" avec leurs professeurs. Au nombre de 19 en première année et de 60 en rédaction de thèse, ces étudiants ont élu un comité d'action composé de Owen Fugère, Maurice Gendron, Marie-Christine Giordano, Jean-Pierre Saint-Cyr et Lorraine Théberge.

Maîtrise à rabais

Un des axes majeurs de l'université du Québec à Rimouski, la création d'un enseignement de 2e cycle en développement régional re-

monte à 1976. Ce programme multidisciplinaire a été mis sur pied par un groupe de professeurs, parmi lesquels l'actuel recteur Guy Massicotte, en collaboration avec des agents de développement du milieu.

La grande idée qui soutenait la création de ce programme était de faire de la "recherche-action". Autrement dit, "réaliser une analyse scientifique en développement régional et utiliser ensuite les résultats de cette recherche dans des actions concrètes". Bref, mêler étroitement la théorie et la pratique, la région de l'Est du Québec constituant alors le plus beau laboratoire qui puisse s'imaginer.

Plusieurs années plus tard les étudiants sont déçus. Ils affirment que les belles idées de 1976 ont été remises dans un placard, que l'enseignement qui leur est dispensé est presque exclusivement théorique et, enfin, que leur maîtrise est une "maîtrise à rabais".

Que ça bouge

C'est pourquoi, aujourd'hui, les étudiants exigent que "ça bouge" en voulant insuffler un nouveau dynamisme à leur programme d'études. Et, attention, ils refusent les "petites réformes" destinées à calmer les plus impatientes. Ils réclament rien de moins qu'une grande réforme en profondeur qui permettrait de réaliser le grand rêve de 1976, à savoir mêler la pratique et la théorie.

Quant à leur cahier de revendications, il contient les demandes suivantes:

- création d'une direction à plein temps du programme de maîtrise;
 - stabilité de l'équipe des professeurs;
 - élargissement de la multidisciplinarité à toutes les étapes de la maîtrise;
 - mise sur pied d'un "volet intervention" pour établir un meilleur lien entre la maîtrise et le milieu régional;
 - éventuellement, création d'un institut en développement régional.
- La réforme en profondeur qu'ils proposent est d'autant plus urgente, affirment les étudiants, que le pro-

gramme de maîtrise n'a subi aucun changement depuis sa création en 1976. Ce qui a conduit au marasme actuel.

COLLOQUE INTERNATIONAL

LE COMMERCE ET LA NAVIGATION DURANT L'HIVER SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

QUÉBEC
6-8 FÉVRIER
1985

L'hiver et le Saint-Laurent
LES FAITS

Parmi les conférenciers, on retrouve les noms de:

☐ M. René Lévesque, Premier ministre du Québec	☐ M. Harvey Romoff, Président, Canada Maritime Services Ltd
☐ M. Jean Drapeau, Maire de Montréal	☐ M. Robert Timbrell, Président, Dominion Marine Association
☐ M. Jean Pelletier, Maire de Québec	☐ M. Michel Gaucher, Président, Sofati Ltée
☐ M. Jacques Auger, Président et dirigeant principal, Ports Canada	☐ M. Peter Keller, Président, CAST (1983) Ltée
☐ M. Joe Carton, O.C., Président, Transworld Shipping Ltd	
☐ M. Bernard Lamarre, Président directeur-général, Lavalin Inc.	
☐ M. Hugues Morissette, Directeur, Projet Saint-Laurent et Président du colloque	

Pour information: Projet Saint-Laurent, Ministère du Conseil exécutif, 385, Grande-Allée est, Québec, QC Canada, G1R 2H8 (418) 643-7788, Télex 0513523

Québec

Revitalisation du Trait-Carré

Charlesbourg veut tirer le meilleur profit de la subvention

◆ Un plan d'aménagement sera préparé par la municipalité de Charlesbourg pour tirer le meilleur profit possible d'une subvention de \$1 million consacrée à la revitalisation du Trait-Carré.

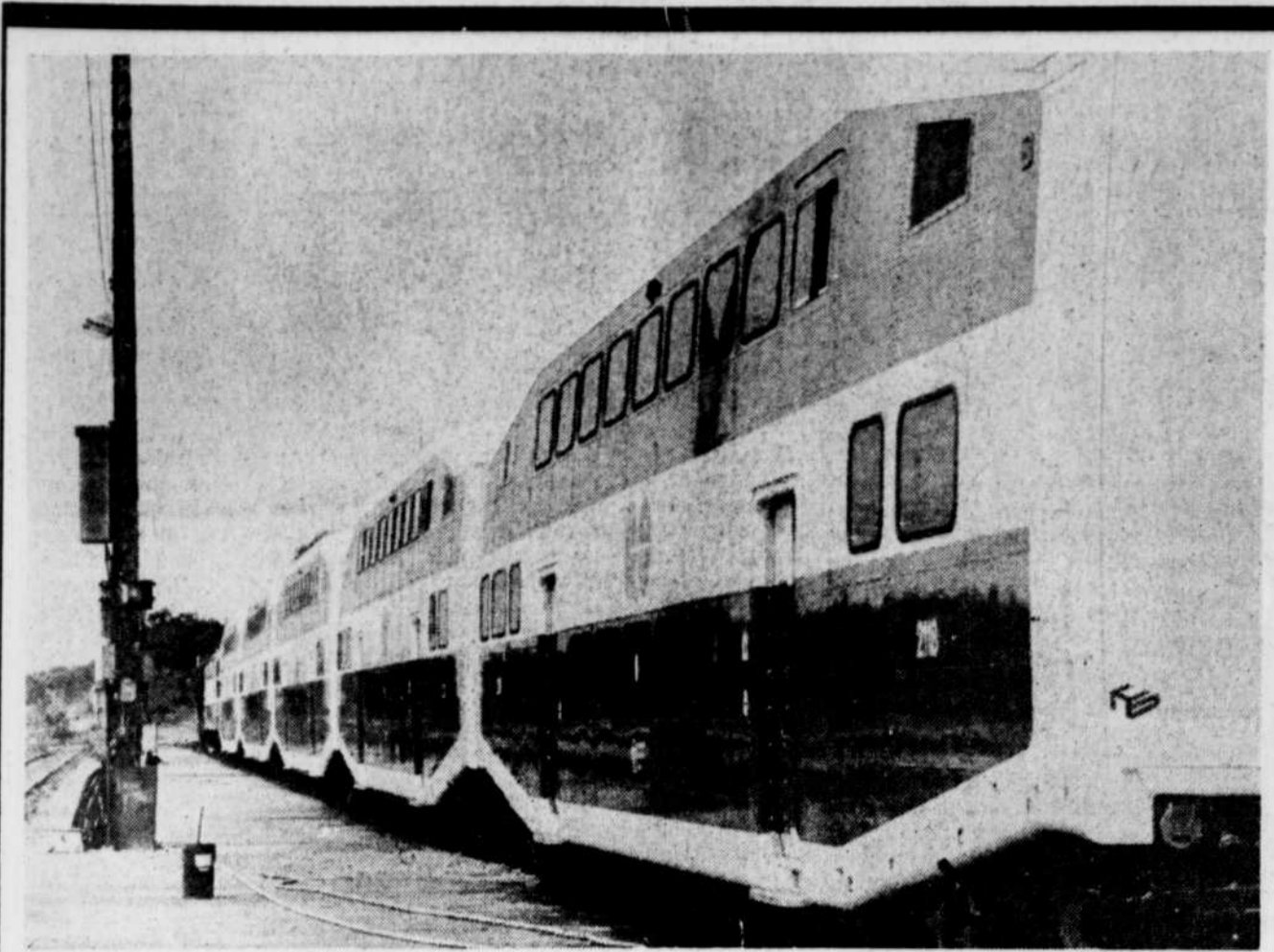
par Marcel COLLARD

Commentant l'annonce faite par le député Raymond Brouillet, confirmant la subvention accordée en vertu du programme Revicentre, le maire a déclaré en conférence de

presse, que cela s'inscrit dans une démarche plus élaborée vers la revitalisation de l'activité économique de la municipalité. Il a fait part de l'intention du conseil de bien planifier l'aménagement du secteur retenu, englobant 787 maisons ou commerces pouvant aspirer à bénéficier du programme dont la gestion sera assumée par la municipalité. Le conseil fera connaître toutes les modalités dans quelques semaines. M. Mercier a rappelé qu'une somme de \$800,000 figurait au plan triennal des investissements pour l'arrondissement du Trait-Carré.

Etant donné qu'un propriétaire peut solliciter une aide financière équivalant à 50 pour 100 du coût des travaux, cela signifie que la subvention entraînera des investissements de \$2 millions dans le district concerné.

Dans le même sens, le député de Chauveau a dit que ces interventions pourront redonner au centre-ville de Charlesbourg "une plus grande force d'attraction et permettra de fournir à la population un milieu d'affaires et de récréation mieux organisé et plus attrayant".



Les promoteurs du Tortillard du Saint-Laurent veulent mettre sur pied un train récréatif sur une base permanente.

Le Tortillard devrait être au rendez-vous en juin 85

◆ **POINTE-AU-PIC** — En principe, le Tortillard du Saint-Laurent devrait reprendre les rails vers Charlevoix au début de l'été prochain. Il reste encore quelques problèmes de logistique à aplanir mais les responsables du projet se disent optimistes de pouvoir parvenir à les solutionner au cours des prochains mois.

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

"Je n'ai pas le droit de dire officiellement que le Tortillard sera encore sur les rails en 1985. Cependant, je demeure convaincu qu'il sera au rendez-vous en juin", de dire le vice-président de la corporation et ex-directeur général, M. Jean Leblond, lors d'une conférence de presse tenue hier à La Malbaie, "ce sera l'année de vérité pour le retour sur une base permanente du petit train de Charlevoix et nous avons l'intention d'en faire un succès."

En fait, il ne reste qu'un problème pratique à régler: celui de trouver des wagons. La Commission canadienne des transports a donné son assentiment; on en est arrivé à une entente de principe avec le Canadien National. Du côté de la firme Go Transit de Toronto qui a fourni les populaires voitures vertes et blanches à deux ponts en 1984, elle ne peut toutefois garantir la disponibilité de ses wagons pour l'été prochain. "De

toute façon, on va en trouver d'autres ailleurs s'il le faut", a déclaré le nouveau directeur des opérations, M. Jean-Guy Alain.

Problèmes d'identification

L'objectif des promoteurs est de dépasser les résultats de l'opération de l'été 1984. Ce que l'on vise, c'est de mettre sur pied un train récréatif sur une base permanente. Par là, on n'entend pas une liaison quotidienne Pointe-au-Pic-Québec, mais plutôt une opération assurée à tous les étés, à l'automne pour faire découvrir les couleurs dans Charlevoix et un train de neige pour le circuit Sainte-Anne, Petite-Rivière-Saint-François et Grand Fonds durant les périodes d'affluence.

"L'expérience de l'été dernier a malheureusement parue trop facile. Il va falloir que les gens s'impliquent pour faire pression afin que le Tortillard reprenne le titre de petit train de Charlevoix sur une base permanente. Nous avons une chance unique, il ne faut pas la laisser aller", déclare M. Leblond en expliquant que l'entreprise souffre d'un problème d'identification: lorsqu'il en parle à Québec on lui dit que c'est le problème de Charlevoix, et vice-versa, "il n'y a rien eu de facile et ça le sera encore moins dans l'avenir. Nous n'avons pas droit aux subventions parce que ce n'est pas un service essentiel, il faut donc redoubler d'ardeur auprès des politiciens pour

leur démontrer que la population y tient."

Maturité

L'idée de mettre sur les rails le Tortillard du Saint-Laurent est née en avril. Il a fallu mener le projet à terme en catastrophe pour qu'il démarre à la fin de juin. La direction, le personnel et, bien souvent, les autorités à tous les niveaux ont improvisé pour que l'aventure se rende à terme. A la fin de l'année, on avait accueilli 50,000 usagers et terminé avec un léger surplus de \$25,000.

Pour cette deuxième saison, on s'y prend d'avance et cette fois-ci on a bien conscience que l'improvisation ne servira plus d'excuse. Déjà une série de mesures ont été mises en place:

— BILLETS numérotés avec possibilité de réservation.

— Réaménagement de la gare de Pointe-au-Pic.

— Arrêt à Petite-Rivière-Saint-François sur demande.

— Abréger le trajet du matin lors de l'allée vers Charlevoix.

— Départ une heure plus tard de Pointe-au-Pic pour permettre plus d'activités (17h).

— Structure tarifaire différente pour chaque station.

Pour 1985, les promoteurs visent à accueillir 60,000 usagers. Ils ont créé une agence de voyage qui s'occupera du séjour dans Charlevoix. En 1984, plus de la moitié de la clientèle du Tortillard venait du Québec Métropolitain.

Projet Robertson d'Hydro-Québec Les Montagnais veulent leur part

◆ **SEPT-ÎLES** — Si les communautés blanches de la Basse-Côte-Nord peuvent s'attendre à décrocher des emplois avec le projet Robertson d'Hydro-Québec, du côté des Montagnais on est beaucoup moins sûr de bénéficier de ces retombées économiques.

par Marc ST-PIERRE
(du bureau du Soleil)

C'est ce qui se dégage des questions posées par le porte-parole du conseil Attikamek-Montagnais, Edmond Malek, aux audiences de la Commission Robertson du Bureau des audiences publiques sur l'environnement, à Saint-Augustin, hier.

Hydro-Québec a fait savoir mercredi que 36 pour 100 des 4,000 hommes / mois requis pour construire sa centrale de 21 mégawatts iraient à la population de la Basse-Côte-Nord. Des emplois temporaires payés aux taux prévus par le décret de la construction, c'est-à-dire \$20 l'heure en moyenne en y incluant les bénéfices marginaux. Le projet Robertson représente pour la Basse-Côte-Nord des retombées économiques totales de \$6 millions en salaires et location d'équipements.

Une douzaine d'emplois ont d'ores et déjà été accordés à des gens de la Basse-Côte-Nord par Hydro-Québec au cours des travaux préliminaires de la phase avant-projet.

Or, aucun de ces emplois n'a été accordé à des Montagnais, a admis Hydro-Québec.

Le porte-parole de la société d'Etat, Paul Gremaux, a expliqué qu'Hydro-Québec a procédé comme c'est l'usage pour embaucher cette douzaine de travailleurs, soit en prenant contact avec les centres de main-d'oeuvre de Blanc-Sablon, Saint-Augustin et Chevery.

M. Gremaux a précisé que n'intervient aucune loi d'exception prévoyant l'embauche d'autochtones dans le cas du projet Robertson comme ce fut naguère le cas à la Baie James.

Les Amérindiens, a-t-il ajouté en substance, sont donc considérés dans le cas du projet Robertson sur un pied d'égalité avec les non-Indiens.

Les Montagnais, traditionnellement, se valent peu ou prou des services des centres de main-d'oeuvre.

Ils semblent accorder par ailleurs peu de confiance à la promesse qu'un agent de liaison serait spécifiquement désigné par Hydro-Québec si le projet Robertson s'enclenchait pour offrir tout l'information à la population, notamment en matière d'emploi.

Les Montagnais, par ailleurs, ne pêchent certes

pas par excès de confiance envers Hydro depuis que la société d'Etat songe à construire sa petite centrale sur ce qu'ils considèrent comme leur chez soi. Ils ont accaparé la majeure partie des audiences de Saint-Augustin et sous certains aspects leurs demandes de précisions remettent carrément en question la pertinence même du projet Robertson. Le CAM a par exemple fortement insisté pour obtenir d'Hydro la justification de ses prévisions concernant la hausse des besoins en énergie de la Basse-Côte-Nord.

Laurent Girouard, du service de l'environnement d'Hydro-Québec, a indiqué par ailleurs au cours des audiences que les démarches de la société auprès des Montagnais visent à connaître l'importance de leurs activités traditionnelles dans le secteur du lac Robertson sont restées sans réponse. Données qu'il serait important de déterminer, dans l'esprit d'Hydro-Québec, parce que les Montagnais sont inclus dans les mesures de compensation envisagées par suite de l'impact des travaux de Robertson sur l'environnement.

Quoi qu'il en soit, la position des Montagnais devrait être clairement définie dans le mémoire qu'ils entendent déposer devant la Commission Robertson dans trois semaines quand le bureau en aura terminé de l'étape information.

Diminution des offres d'emploi au Québec

◆ **OTTAWA** (d'après PC) — Inchangé au niveau national, l'indice de l'offre de l'emploi a diminué de façon significative au Québec, entre novembre et décembre dernier, révèlent les dernières données de Statistique Canada.

Publiés hier, les chiffres de l'agence fédérale donnent bien peu d'espoir au 1.4 million de chômeurs canadiens de se trouver de l'emploi prochainement.

Cet indice, qui mesure l'espace consacré aux offres d'emploi dans un échantillon de quotidiens au pays, n'a guère fluctué au Canada entre novembre et décembre 1984. Basé sur la surface occupée par ces annonces en 1981, l'indice était de 60 en décembre, le même que le mois précédent, et pratiquement similaire à la moyenne nationale (59).

Au Québec, en revanche, le même indice est passé de 69 à 63, trois points de moins que la moyenne provinciale annuelle de 63.

carrières et professions

POUR FAIRE PARAITRE
VOS ANNONCES
DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3266**
OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS
LE SOLEIL L.T.E.E. C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50.
Les emplois annoncés adressent donc aux hommes et aux femmes.

REPRÉSENTANT(E)

LENNOX est à la recherche d'une personne ayant de l'expérience dans la vente d'équipement de chauffage et climatisation auprès des contracteurs ainsi qu'auprès des ingénieurs de la ville de Québec ainsi que des environs.

Nous offrons un salaire avantageux plus commissions, plus auto, plus dépenses, ainsi que toute la gamme des avantages.

Prière d'envoyer demande d'emploi à:

Les Industries Lennox (Canada) Ltée
1020, rue Beaulac
St-Laurent H4R 1R7
à l'attention de: M. Domenic Ieraci
Tél.: 1-800-361-6828

ASSISTANT(E) EN OPHTALMOLOGIE REFRACTIONNISTE

— Clinique de la région de Québec
— Expérience de 2 à 3 ans dans le domaine
— Aime travailler avec le public
— Travail à temps partiel
— Salaire en fonction de l'expérience et de la compétence de chacun

Pour informations: **M. Léo Mercier**
653-5345
entre 9h00 et 17h00

HÔPITAL GÉNÉRAL CHALEUR BATHURST, N.-B. INTERNISTE

Hôpital 262 lits desservant une population à majorité francophone sur la Baie des Chaleurs au Nouveau-Brunswick. (Connaissance du français et de l'anglais nécessaire.) Un hôpital régional qui fournit des soins primaires et secondaires complets et quelques soins tertiaires sont en train de s'installer. La région est géographiquement privilégiée et possède des installations socio-culturelles complètes. L'hôpital est prêt à défrayer les frais d'une visite. Prière de communiquer avec:

Henri Côté, MD, FRCS (C)
Directeur médical
Hôpital régional Chaleur
C.P. "S"
Bathurst, Nouveau-Brunswick
E2A 4A4
Tél.: (506) 548-8961

SUPERVISEUR

Le poste:
Diriger les opérations de chargement et/ou de déchargement des marchandises à bord des navires.

Les exigences:
Une bonne connaissance de l'anglais
Un bon sens de l'organisation
Une personne motivée
Capable de diriger de la main-d'oeuvre
Une connaissance du domaine maritime serait un atout

Lieu de travail: Québec

Traitement: selon qualifications

Adressez, S.V.P., curriculum vitae à:

ALBERT G. BAKER LTEE
C.P. 40
Station B, Québec, Qué.
G1K 7A2

POSTE D'ELECTRONICIEN(NE)

EXIGENCES:

— détenir une licence d'électricien classe C;
— détenir un DEC en électronique ou l'équivalent;
— avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience.

FONCTIONS:

— Voir au bon fonctionnement de l'équipement électrique et électronique et à son entretien.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

LITHO-PRESTIGE
recrutement No - 8412
1330, rue Michaud
Drummondville
J2C 2Z5

OFFRE D'EMPLOI DIRECTEUR DES OPERATIONS EN SECURITE

FONCTION:

— Sous l'autorité du directeur général
— Voir à l'engagement du personnel d'enquêtes et de sécurité
— Exercer les contrôles requis dans l'exécution des contrats
— Agir comme agent de liaison entre les clients et l'agence
— Organiser la formation du personnel de sécurité
— Exécuter toute autre tâche connexe de son niveau de responsabilité

QUALIFICATIONS:

— Diplôme collégial ou l'équivalent dans le domaine des enquêtes et de la sécurité
— Minimum 8 ans d'expérience en sécurité et enquêtes, soit au niveau des corps policiers ou dans l'armée

REMUNERATION:

— Selon études et expérience

APPLICATION:

Expédier votre candidature avec curriculum vitae avant le 18 janvier 1985 à:

SOPEQ Sécurité
1297, de la Jonquière (angle
av. St-Sacrement)
Québec (Québec)
G1N 3X2
Entrevue strictement confidentielle

Le consul général de France honore une étudiante de Laval



Le Soleil, Raymond Lavigne

Nicole Charest, étudiante en médecine à l'université Laval a reçu du consul général de France à Québec, M. Renaud Vignal, une collection d'ouvrages de médecine pour l'excellence de ses notes.

◆ Perpétuant une tradition qui remonte à plus de quinze ans, la République française a publiquement rendu hommage, hier soir, à une étudiante de l'université Laval, Mlle Nicole Charest, 21 ans, qui a conservé la plus haute moyenne cumulative durant ses deux premières années de médecine.

par J.-Claude RIVARD

Fille de M. et Mme Jean-Charles Charest, de Trois-Rivières Ouest, la lauréate a reçu du consul général de France à Québec, M. Renaud Vignal, une collection d'ouvrages de médecine comportant neuf volumes.

Pour le consul général, cette tradition d'honorer chaque année un étudiant méritant de Laval, marque le grand intérêt que porte le gouvernement français au maintien et au développement de la coopération universitaire franco-québécoise dans le domaine de la médecine.

Mlle Charest qui étudie pré-

sentement en troisième année a conservé une moyenne cumulative de 4,9 sur 5,0 au cours de ses deux premières années d'études médicales.

Grande sportive, excellent particulièrement dans le domaine du golf, en été, et du ski alpin, en hiver, elle songe à s'orienter du côté de la gynécologie et de l'obstétrique, comme spécialisation professionnelle. Elle confesse toutefois que la poursuite de sa vie de médecin dans un petit village où sa profession serait plus valorisée ne lui déplairait pas.

Le recteur, Jean-Guy Paquet, s'est dit honoré des résultats obtenus par Mlle Charest. "C'est un autre modèle d'excellence et de qualité" a-t-il commenté.

Le père de la lauréate, maire de Trois-Rivières Ouest, attribue le succès de sa fille à son travail obstiné, autant qu'aux sacrifices qu'elle a su s'imposer pour parvenir à ses fins.

Les membres du Conseil du patronat décèlent une amélioration des conditions économiques et politiques

◆ **MONTREAL** (d'après PC) — Les entreprises membres du Conseil du patronat du Québec estiment que les conditions économiques en général se sont améliorées au Québec depuis le 1er juillet. Le contexte politique s'est également amélioré mais il y a eu par contre détérioration du climat des relations de travail dans les entreprises.

Ce sont quelques-unes des constatations qui se dégagent du dernier sondage semestriel réalisé par le Conseil du patronat auprès de ses membres entre le 7 et le 31 décembre. Les résultats de ce sondage auquel ont participé 204 entreprises (taux de réponse de 55 pour

100) employant quelque 256,000 travailleurs, ont été rendus publics hier.

Pour 76 pour 100 des répondants, les conditions économiques au Québec sont bonnes ou très bonnes. Cette évaluation est légèrement supérieure à celle enregistrée en juillet 1984 alors que ce taux était de 71 pour 100.

Quant au contexte politique, 49 pour 100 estimaient qu'il était bon ou très bon en décembre contre 31 pour 100 en juillet.

L'évaluation est toutefois moins positive dans le secteur des relations de travail. Selon le CPQ, 80 pour 100 des entreprises considéraient en décembre que le climat des relations de travail

était bon ou très bon contre 88 pour 100 en juillet.

Ce sondage révèle par ailleurs que les facteurs qui affectent le plus les opérations des entreprises au Québec sont dans l'ordre, la conjoncture économique (725 points), les taux d'intérêt (336 points), la productivité (325 points), la concurrence étrangère (202 points) et le coût de la main-d'oeuvre (195 points).

Selon le Conseil du patronat, il est significatif de noter que le facteur concurrence étrangère est passé du 11e rang en juillet 1982 au 8e rang en juillet 1984 et au 4e rang lors du dernier sondage.